

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Lunel-Viel

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

PETR Vidourle Camargue

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
Le PETR Vidourle Camargue, représenté par Pierre MARTINEZ, son Président,
La Communauté de Communes du Pays de Lunel, représentée par Pierre SOUJOL son Président,
La Commune de Lunel-Viel, représentée par Fabrice FENOY, son Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Lunel-Viel, signé le 28/02/2020

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Vu la délibération n°95/2023 de la Commune de Lunel-Viel, en date du 13/11/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 1612023du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en date du 16/11/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n°2023-12-531 du PETR Vidourle Camargue en date du 13/12/2023 approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° CP/2023-12/12.06 de la Commission Permanente du 01/12/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, signé le 28/02/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées : Entre-Vignes.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes du Pays de Lunel, le PETR Vidourle Camargue et la Commune de Lunel-Viel.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Lunel-Viel, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant

Toutefois, cet article est actualisé et complété en marge du fait notamment que la commune fait partie du cœur d'agglomération du Pays de Lunel et est désignée pôle relais au niveau du SCOT.

Conjugué à la situation géographique de la commune et à la pression foncière, la commune voit sa démographie se modifier considérablement, en nombre et en typologie. De petit village vigneron péri-urbain, Lunel-Viel devient un centre bourg, cœur du Pays du Lunellois, avec l'accueil de population et de services que cela sous-tend.

La commune compte aujourd'hui 4530 habitants, avec une part croissante de jeunes ménages, de familles monoparentales, et une part croissante de ménages à revenus modestes. (cf. données INSEE actualisées ci-après).

Les obligations de l'Etat en terme de logements sociaux (Lois SRU et ALUR qui imposent à la commune la réalisation de 25% de logements sociaux) et les efforts avérés de la commune en ce sens (cf. tableau ci-après sur les réalisations de logements communaux) participent à l'accueil de population précaire et de problèmes nouveaux à prendre en compte pour la commune (des problèmes sociaux et culturels inédits sont apparus sur la commune).

Réalisation des logements sur la commune (dont logements sociaux) depuis 2012

	PREVISIONNEL ORAM DU PLU (approuvé le 2/7/2012)	LOGEMENTS REALISES	DONT LOGEMENTS SOCIAUX	
CAVE COOPERATIVE	entre 115 à 130 (dont 34 à 39 logements sociaux)	138	123	
ORANGERIE	Non mentionné	59	14	Livraison des logements sociaux fin année 2023
HORTS	64 (dont 19 logements sociaux)	59	18	
QUARTIER DE LUNE	non prévu dans le PLU	42	16	Livraison des logements sociaux fin année 2023
STADES	Entre 76 et 87 (dont 23 à 26 logements sociaux)	nr	nr	
DUCCLOS (HAIFA)	155 (46 logements sociaux)	nr	nr	L'entreprise n'a pas déménagé
<i>nr : non réalisé</i>				

Le nombre de logements sociaux a plus que doublé passant de 150 à 304 logements en 10 ans

Ce contexte, ajouté à la nécessaire adaptation au changement climatique pour une résilience du territoire impose une vision nouvelle de la commune notamment en termes de :

- formes urbaines,
- mobilités,
- désimperméabilisation et îlot de fraîcheur
- espaces publics revalorisés et partagés
- ...

- Données actualisées populations et démographies de Lunel-Viel (sources Insee)

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	1 418	1 331	1 673	2 301	3 174	3 678	3 767	4 484
Densité moyenne (hab/km²)	118,5	111,2	139,8	192,2	265,2	307,3	314,7	374,6

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	3 678	100,0	3 767	100,0	4 484	100,0
0 à 14 ans	751	20,4	759	20,2	912	20,3
15 à 29 ans	637	17,3	579	15,4	762	17,0
30 à 44 ans	826	22,4	786	20,9	849	18,9
45 à 59 ans	759	20,6	794	21,1	941	21,0
60 à 74 ans	436	11,8	539	14,3	685	15,3
75 ans ou plus	269	7,3	309	8,2	335	7,5

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 090	100,0	1 104	100,0	1 307	100,0
Couples avec enfant(s)	518	47,5	509	46,1	637	48,7
Familles monoparentales	157	14,4	228	20,6	177	13,5
Hommes seuls avec enfant(s)	33	3,1	53	4,8	28	2,2
Femmes seules avec enfant(s)	124	11,4	175	15,9	148	11,3
Couples sans enfant	414	38,0	367	33,3	494	37,8

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	1 766
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 345
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 880
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	43

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant

Toutefois, cet article est complété et actualisé en marge : la commune de Lunel-Viel, s'insère pleinement dans la politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie. Consciente de ses enjeux territoriaux en termes de démographie et d'adaptation aux impacts du changement climatique, la commune souhaite promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale et relever le défi d'une ville de demain résiliente et durable.

Pour toutes ces raisons, la commune accompagnée par le CAUE et soutenue par le département et la région, s'est engagée dans une étude urbaine thématique et sectorielle pour définir une feuille de route qui réponde à ces objectifs et accompagne la commune dans la mise en œuvre.

L'ensemble des actions et projets décrits dans cet avenant s'insèrent dans cette ambition politique.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- Du territoire communautaire du Pays de Lunel (Communauté de communes)

La Communauté de Communes dispose de 2 documents cadre :

- Le Projet de Territoire à son échelle, adopté en 2016 et qui demeure cohérent avec le projet de territoire du PETR Vidourle Camargue adopté en 2022 dont elle est signataire.
- Le SCOT du Pays de Lunel approuvé en Conseil Communautaire en février 2023 dont la stratégie de développement identifie 3 ambitions :

Ambition 1 : assurer un développement vertueux et valoriser les ressources

Véritable trait d'union entre la Méditerranée, les Cévennes, la Métropole de Montpellier et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, le Pays de Lunel est un territoire aux nombreux atouts naturels et paysagers, qui offre une grande qualité de vie. Dans l'objectif de mettre en œuvre un projet de développement vertueux, préservant et valorisant les ressources environnementales, les 3 grandes orientations de cette ambition consiste à :

- Maintenir les grands équilibres paysagers
- Préserver les milieux agricoles et naturels, socle commun du territoire
- Favoriser la performance environnementale et les énergies renouvelables

Ambition 2 : promouvoir un territoire solidaire

Une armature urbaine a été définie à horizon 2040. Cette dernière s'organise en un réseau composé de trois niveaux : le cœur d'agglomération (Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Saint-Just), les pôles d'équilibre (Boisseron et Entre-Vignes) et les communes de proximité. Cette répartition qui vise à polariser le développement du territoire est essentielle car elle conditionne la qualité du cadre de vie et participe à l'attractivité du territoire. Son but est d'organiser de manière cohérente :

- La répartition de l'accueil de population et de la production de logements
- L'accueil de commerces et activités économiques
- L'implantation des services et équipements liés aux besoins des nouveaux arrivants
- L'organisation des déplacements

4 grandes orientations structurent l'ambition 2 :

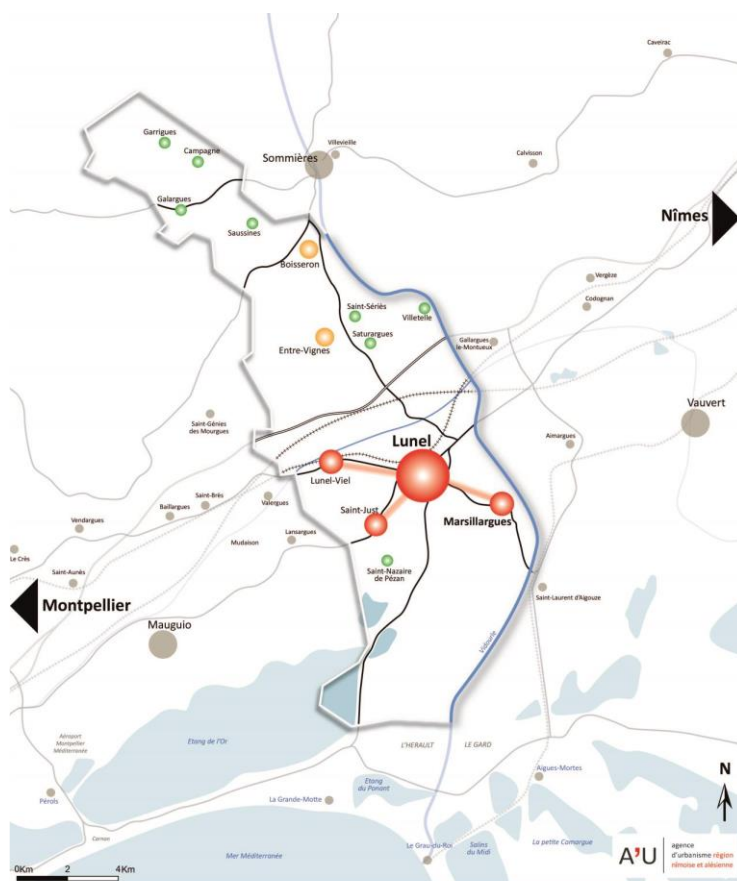
- Composer une armature territoriale fédératrice
- Renouer avec une croissance démographique maîtrisée et développer une offre de logement diversifiée
- Conforter le maillage commercial de proximité
- Amplifier le développement d'une politique intermodale

Ambition 3 : développer un espace de vie attractif dans le système métropolitain languedocien

Le Pays de Lunel doit répondre à un défi majeur en trouvant toute sa place dans les dynamiques de développement économique dans un vaste territoire entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Pour relever ce défi, le Pays de Lunel devra identifier les fonctions économiques complémentaires avec les territoires voisins permettant d'assurer la création d'emplois locaux au sein du Pays de Lunel. Le développement du territoire est appréhendé dans toutes ses composantes : transition énergétique, développement économique, activité agricole, rayonnement touristique et culturel.

L'ambition s'articule autour de 4 grandes orientations :

- Renforcer la stratégie de développement économique et anticiper les mutations à venir
- Faciliter le maintien, le développement et la diversification de l'activité agricole
- Promouvoir un développement équilibré du tourisme et de la culture
- Valoriser pleinement le positionnement stratégique entre Nîmes et Montpellier



Affirmer une armature territoriale fédératrice



Le plan d'actions de la Ville de Lunel Viel contribuera aux ambitions du Pays de Lunel notamment :

- En prenant en compte les besoins en équipements et en infrastructure de la population (ex : cuisine municipale, équipements culturels et sportifs, école, parcs...)
- En favorisant la performance environnementale de ces équipements (Ex : désimperméabilisation, renaturation communale...)

- En favorisant l'intermodalité et facilitant les modes de déplacements doux (Ex : connexions aux réseaux cyclables intercommunaux, stationnements encourageant la mobilité douce...)
 - En développant un espace de vie attractif (Ex : création de places petite enfance et réhabilitation école, requalification du patrimoine...)
- Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue

Le PETR Vidourle Camargue est signataire avec la Région d'un Contrat Territorial Régional pour la période 2022-2028. La **stratégie contractuelle** adoptée pour répondre localement à la déclinaison locale du PACTE VERT s'articule autour de **six objectifs stratégiques**, à savoir :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie,
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente,
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone,
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air,
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire,
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire.

Les contrats Bourgs-Centres signés entre les communes et la Région sont partie intégrante de ce contrat.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue est positionné en qualité de **ressource en ingénierie de projets, interlocuteur privilégié des différents financeurs**. Il vise à faciliter et accompagner les échanges et les projets pour le compte des communes et EPCI de son territoire (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise). Cette volonté est affirmée autour de la mise en œuvre d'un **projet de territoire** qui tend à répondre à trois défis principaux :

1^{er} DEFI « CADRE DE VIE » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

- Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable
- Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement
- Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés

2^{ème} DEFI « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer
- Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée
- Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable
- Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi

3^{ème} DEFI « VIE SOCIALE » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements
- Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes
- Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle
- Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes

Il est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers (cf. article 5-2)

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- Du territoire communautaire du Pays de Lunel (Communauté de communes)

Ingénierie technique et financière des différents services de la CC Pays de Lunel.

Fonds de concours avec la mise en œuvre d'un nouveau dispositif sur les thématiques suivantes :

- Rénovation des bâtiments et infrastructures publiques dans leur dimension énergétique et en faveur de l'accessibilité
- Voiries dans les ZAE communales
- Fonds de concours lié à l'obligation portée par un dispositif de la Région si l'intérêt intercommunal est démontré

Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue, le PETR est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers :

- **Ingénierie financière**, pour la mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et l'accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise) ;
- **GAL LEADER** pour le développement rural pour la programmation 2023-2027 ;
- **GALPA FEAMPA**, pour la pêche et l'aquaculture sur la même période ;
- **Patrimoine**, en charge de l'inventaire en lien avec les archives régionales (convention en cours), de soutenir les projets et de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- **Tourisme**, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme, principalement pour l'animation du « Vignobles et découvertes » ;
- **Alimentation**, en cours de mise en place et labélisé dernièrement « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- **Rénov'Occitanie**, en partenariat avec le CAUE 30 pour le service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers sur la partie gardoise du territoire.

Un **Conseil de développement** présent dans les réflexions et des membres actifs dans les commissions de travail (Eau, énergie photovoltaïque et mobilité covoiturage) est aussi à disposition des acteurs du territoire, en qualité de ressource et d'espace de dialogue et de réflexion.

Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 et transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat

- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Lunel-Viel et la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Lunel-Viel,

- la Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- le PETR Vidourle Camargue
- la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lunel-Viel (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Lunel-Viel et la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Gallargues-Le-Montueux, le 02/04/2024

<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée P/O Florence BRUTUS, Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et ruralité »</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Maire de la Commune de Lunel-Viel</p>  <p>Fabrice FENOY</p>
<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo</p>  <p>Pierre SOUJOL</p>	<p>Le Président du P.E.T.R. Vidourle Camargue</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

Contrat 1ère génération		2018	2019	2020	2021	Observation
AXE STRATÉGIQUE 1 : REVALORISER ET REDYNAMISER LE CŒUR DE VILLE EN S'APPUYANT SUR SON PATRIMOINE						
ACTION 1.1 : Requalification urbaine du centre-ville et de ses abords						
Projet 1.1.1	Requalification de la place centrale du 14 juillet et ses abords desservis			x	x	Reporté
Projet 1.1.2	Valoriser la place de l'Eglise			x	x	Reporté
Projet 1.1.3	Requalification de l'ancienne distillerie			x	x	Reporté
ACTION 1.2 : Modernisation et développement des équipements publics						
Projet 1.2.1	Réhabiliter et optimiser le bâti ancien communal du centre-ville vétuste et inadapté		x <i>bibliothèque (achevé)</i>	x <i>Local inclusion (achevé)</i>	x <i>EVS (achevé)</i>	En cours
Projet 1.2.2	Rénovation de la salle des fêtes, cœur de ville				x <i>étude de faisabilité et diagnostics (thermique, structure+plomb amiante)</i>	En cours
Projet 1.2.3	Création de places petite enfance				x <i>étude de faisabilité/MO désigné – travaux 2023/2024</i>	En cours
ACTION 1.3 : Valorisation du patrimoine						
Projet 1.3.1	Préservation, protection et mise en valeur du patrimoine				x <i>diagnostic avec le CAUE et le BE Exeterra (en vue d'une étude urbaine thématique et sectorielle)</i>	En cours
AXE STRATÉGIQUE 2 : AMENAGER LES ENTREES DE VILLE ET DEVELOPPER LES MODES DE DEPLACEMENT DOUX						
ACTION 2.1 : Requalifier et valoriser les entrées de ville						
Projet 2.1.1	Requalifier la RN113 (coordonner aménagement urbain et espace public)				x	Reporté
ACTION 2.2 : Favoriser les cheminements doux						
Projet 2.2.1	Poursuivre et finaliser la boucle verte			x	x	En cours/reporté
Projet 2.2.2	Réalisation d'un cheminement doux mixte (chemin des horts)		x	x	x	Achévé

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

Le Programme Opérationnel d'Actions présenté ci-dessus a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus eu titre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels et les données inscrites le sont à titre indicatif.

Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs cosignataires.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : les fiches-actions	
AXE STRATÉGIQUE 1 : REDÉFINIR VALORISER RENATURER ET REDYNAMISER LE CŒUR DE VILLE EN S'APPUYANT SUR SON PATRIMOINE ET EN CONNECTANT LE CENTRE ANCIEN AU PARC DE L'ORANGERIE ET SON HÔTEL DE VILLE	
ACTION 1.1 : Requalification urbaine du centre-ville et de ses abords	
Projet 1.1.1	Requalification de la Place du 14 juillet
Projet 1.1.2	Requalification de la Place de l'église
Projet 1.1.3	Harmonisation des espaces publics du centre ancien
ACTION 1.2 : Modernisation et développement des équipements publics	
Projet 1.2.1	Rénovation Salle Polyvalente Antoine Roux (<i>salle des fêtes du cœur de ville</i>)
Projet 1.2.2	Préservation et rénovation de l'Hôtel de ville : accessibilité et installation police municipale
Projet 1.2.3	Rénovation des bâtiments de l'Ancienne école Jules Ferry
Projet 1.2.4	Etude de requalification de l'ancienne Mairie dite "Maison des associations" et du foyer communal
ACTION 1.3 : Renaturation, valorisation et préservation du patrimoine arboré	
Projet 1.3.1	Etude sur le réaménagement, la valorisation et la préservation du patrimoine bâti et végétal des parcs Orangerie et Caroline Ungher
Projet 1.3.2	Mise en œuvre d'un schéma de renaturation communale : étude pour identifier les ilots (phase 1) et programmation de travaux (phase 2)
AXE STRATÉGIQUE 2 : RENFORCER ET ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA VILLE POUR RÉPONDRE AU SERVICE DE LA POPULATION CROISSANTE ET S'ENGAGER DANS UNE RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	
ACTION 2.1 : Requalifier et valoriser les entrées de ville Est, Sud et Nord	
Projet 2.1.1	Etude de requalification entrée de ville Est
Projet 2.1.2	Etude de requalification de l'entrée de ville Sud (RD Saint Just)
Projet 2.1.3	Etude de requalification de la desserte Nord : problématique des passages à niveau (RD Saint Génies des Mourgues et Vérargues)
ACTION 2.2 : Favoriser les cheminements doux	
Projet 2.2.1	Prolongement de La Traverse jusqu'au Dardaillon Ouest via le quartier des Taulis
Projet 2.2.2	Connexion Voie Verte au Sud de la ville
Projet 2.2.3	Connexion réseaux cyclables Pays de l'Or et Pays de Lunel : Requalification et redimensionnement du Pont sur Dardaillon, sécurisation des mobilités et prévention des risques inondations (déviation des réseaux)

Projet 2.2.4	Favoriser la mobilité douce en limitant l'usage de la voiture en cœur de ville
ACTION 2.3 : Requalifier l'îlot Maternelle	
Projet 2.3.1	Création d'une cuisine municipale
Projet 2.3.2	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école et ses abords
Projet 2.3.3	Réhabilitation de l'école maternelle
Projet 2.3.4	Sécurisation et aménagements (mobilités actives et désimperméabilisation) des abords et voirie de l'îlot école maternelle : parking et rues de l'Égalité, des Thermes et Occitanie
ACTION 2.4 : Adapter les équipements structurants de la ville	
Projet 2.4.1	Redimensionnement et requalification des équipements sportifs Halle de Sport, City Stade et Tennis
Projet 2.4.2	Réhabilitation de la friche de l'ancienne coopérative viticole : requalification de l'ancienne distillerie et harmonisation du quartier
Projet 2.4.3	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire et de logements inclusifs
Projet 2.4.4	Création d'un réservoir AEP

Axe 1	Fiche action 1.1
REDÉFINIR VALORISER RENATURER ET REDYNAMISER LE CŒUR DE VILLE EN S'APPUYANT SUR SON PATRIMOINE ET EN CONNECTANT LE CENTRE ANCIEN AU PARC DE L'ORANGERIE ET SON HÔTEL DE VILLE	Requalification urbaine du centre-ville et de ses abords
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Lunel Viel, pôle relai de l'armature territoriale du pays de Lunel, telle que dessinée par le futur SCOT, connaît une mutation démographique avec une population qui se modifie et augmente régulièrement, et un phénomène de densification de l'habitat du fait de la pression foncière. Accompagnée par le CAUE, et une équipe pluridisciplinaire, la ville de Lunel Viel a entrepris une étude urbaine thématique et sectorielle, afin d'appréhender les éléments de diagnostic et d'envisager le devenir de la ville.</p> <p>À partir de cette réflexion globale, la ville souhaite redéfinir, valoriser, renaturer et redynamiser son cœur de ville, centre de gravité de sa nouvelle centralité, alliant le cœur ancien, l'Hôtel de ville, le parc et l'Allée Manse.</p> <p>La Place du 14 juillet, dans l'alignement direct de l'Hôtel de ville, l'église, les places du 14 juillet et Saint Vincent constituent un îlot majeur du cœur patrimonial du petit village vigneron devenu petite ville périurbaine, qu'il est essentiel de préserver.</p> <p>Ce cœur ancien comprend des services : bibliothèque « Petite-Poucette », Espace de Vie Sociale « La Ruche », crèche, salle polyvalente « Antoine Roux », locaux associatifs et des commerces de proximité qui nécessitent une requalification urbaine pour garantir leur accessibilité et une meilleure visibilité, en résonance et cohérence avec la réhabilitation des bâtis anciens communaux. Le stationnement, la circulation, l'aménagement et la mise en valeur des places du 14 juillet et Saint Vincent (Église), dans une démarche d'adaptation au changement climatique, sont des enjeux majeurs de cette revalorisation.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La requalification urbaine du centre-ville et de ses abords comprend les requalifications de la place du 14 juillet (Projet 1.1.1) et de la place Saint Vincent (Projet 1.1.2) ainsi que le traitement et l'harmonisation de l'ensemble des espaces publics de l'îlot du centre ancien (Projet 1.1.3), avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir la notion de centre-bourg par l'addition du centre historique (la place, l'ancienne école, l'église) et le centre vert (le parc, l'hôtel de ville, l'arboretum et son allée Manse) - Renforcer l'identité de la ville et valoriser le patrimoine public et individuel - Permettre la réappropriation des équipements et services du centre - Assurer une qualité de vie en organisant des espaces publics de qualité - Prendre en compte les dimensions relatives à une ville durable (biodiversité, cadre de vie, cheminement doux, vivre ensemble) - Donner de la cohérence et de la visibilité à la ville de demain - Développer une mobilité propre - Prise en compte de la qualité et suffisance des réseaux d'eaux pluviales afin de réduire le ruissellement des eaux et leur exposition aux polluants - Requalifier les matériaux à utiliser, d'origine naturelle et locale - Prévoir pour réduire la circulation automobile et limiter le ruissellement - Végétaliser l'espace public - Penser une ville harmonieuse et inclusive qui favorise le vivre ensemble tout en s'adaptant aux contraintes 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. : Requalification de la Place du 14 juillet

Descriptif :

La place du 14 juillet est la place principale de la commune. Aujourd'hui principalement dédié à la voiture, au cœur du centre bourg, elle mérite une attention toute particulière. Sa requalification doit intégrer l'ensemble des objectifs de revalorisation et de dynamisation de Bourg centre, en terme d'espace patrimonial, d'espace public à destination des usagers et de résilience (végétalisation, désimperméabilisation, circuit de l'eau...).

Redonner à la place toute sa dimension, en mettant en valeur ses pourtours et ses dimensions. Réorganiser ses perspectives grâce aux aménagements et à une végétalisation adéquate, dégagée de ses façades périphériques. Revoir l'offre de stationnement en modulant et en modifiant les espaces existants. Apaiser la circulation automobile et donner une plus grande place aux modes actifs. Des zones de rencontre ou des espaces partagés peuvent être créés. Faire une place première à la pluralité des usages en favorisant l'invitation et la sécurité des piétons créant des coins spécifiques et grâce à un mobilier adéquat. Réfléchir aux différentes vues en perspective, notamment celle du corridor de l'Hôtel de ville à la Place et penser l'aménagement de manière assez modulable. Renaturer la place, la désimperméabiliser partiellement, et faire en sorte de la rafraichir grâce à différentes strates de végétation et à la présence de l'eau.

L'objet du projet est une étude exhaustive de requalification de la Place du 14 juillet en vue d'une résilience de cet espace public.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif étude : 25 000 € HT

Coût estimatif des travaux : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- 2026 : étude pré-opérationnelle
- 2028 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Ingénieur en interne + bureaux d'études désignés + ABF et CAUE

Partenaires financiers : Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD)

Place du 14 Juillet



Projet 1.1.2. : Requalification de la Place de l'église

Descriptif :

La Place de l'Église et sa connexion avec l'ensemble de l'îlot constitué par la Place du 14 juillet, l'ancienne école Jules Ferry, qui héberge la bibliothèque « Petite-Poucette » et l'Espace de Vie Sociale « La Ruche », le Presbytère et l'église Saint Vincent mérite une attention toute particulière de par son caractère patrimonial et son cachet. Sa requalification nécessitera de revoir à la fois la circulation, le stationnement, les cheminements, les matériaux et revêtements, ainsi que la végétalisation de l'ensemble, en plus du magnifique pin. La façade originelle de l'église méritera d'être dégagée : prévoir le stationnement plutôt en pied de bâtiment qu'à distance, ce qui nuit à la visibilité de l'église et son clocher. Cet îlot (Eglise et Presbytère) constitue un espace propice au développement d'activités de commerce de proximité (comptoir, circuit court, économie solidaire...).

Cette place constitue un atout majeur de la vitalité du cœur de ville et sa requalification est un élément prépondérant de la résilience de l'espace public de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif étude : 25 000 € HT

Coût estimatif des travaux : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- 2026 : étude pré-opérationnelle
- 2028 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Ingénieur en interne + bureaux d'études désignés + ABF et CAUE

Partenaires financiers : Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD)

Place de l'église et abords



Projet 1.1.3. : Harmonisation des espaces publics du centre ancien

Descriptif :

Le centre historique de la ville est constitué par : la place du 14 juillet, la place de l'église, la place du presbytère, le parvis de la bibliothèque et de l'EVS, ainsi que des espaces qui relient le tout constituant un îlot à raisonner de manière globale, cohérente et harmonieuse. (cf. plan annexé).

Ces espaces publics nécessitent un traitement qualitatif pour renforcer leur fonction d'espace public et améliorer le cadre de vie par des aménagements de qualité et une végétalisation renforcée : mobilité douce, esthétique, zone de rencontre apaisée, biodiversité, atténuation du réchauffement de l'espace public, favorisation de l'infiltration des eaux de ruissellement.

Les aménagements permettront de proposer des lieux de convivialité qui correspondent aux pratiques actuelles des centres-bourgs (usages de proximité de l'usage public, récréatif, familles, jeunes, personnes âgées...).

Lors des projets de revitalisation des centres-bourgs, les espaces publics ne doivent pas être considérés isolément. Le patrimoine bâti ancien du centre sera ainsi mis en valeur.

Aujourd'hui, le développement de la ville résultant des 50 dernières années a conduit à un espace public très minéral, peu esthétique, priorisant quasi exclusivement la voiture, très chaud en période estivale, qui favorise le ruissellement et limite l'infiltration des eaux.

Au pied du mur du réchauffement climatique, et soumis à une densification importante de la ville, du fait de la pression foncière, les collectivités locales se doivent de repenser leurs espaces publics, enjeu majeur du vivre ensemble à construire, comme zone de partage et de rencontre, de biodiversité, et de rafraîchissement de la ville, qui participent à limiter les pollutions et favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement.

La requalification d'une partie des rues de la commune est un exemple, puisqu'un espace de partage des modes de déplacement a déjà été créé. Certaines rues ont été transformées en rues à sens unique, en mettant à niveau l'espace dédié à la voiture et celui du piéton. La requalification de l'espace public pourrait ainsi valoriser le commerce et les services de la place et de ses abords.

L'objet du projet est de définir, pour le centre ancien un plan de requalification des espaces publics du centre ancien, en cohérence avec la requalification de la Place du 14 juillet et de la Place de l'Eglise de manière à aller vers un centre historique rénové mettant en valeur le patrimoine et assurant au centre sa fonction de centre bourg, emblématique, paysagère et fonctionnelle, dans une volonté aussi d'adaptation aux impacts du changement climatique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif étude : 25 000 € HT

Coût estimatif des travaux : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- 2026 : étude pré-opérationnelle
- 2028 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Ingénieur en interne + bureaux d'études désignés + ABF et CAUE

Partenaires financiers : Région (étude complémentaire bourg-centre / volet travaux sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD)

Plan de l'îlot



- Salle Antoine Roux
- Ancienne mairie / Pôle Inclusion
- Eglise Saint-Vincent
- Bibliothèque «Petite Poucette»
- Hôtel de Ville
- Foyer communal
- Espace de Vie Sociale «La Ruche»

De la place du 14 juillet vers la rue des écoles



Impasse st Roch



Place de l'église vers rue Saint Vincent



Axe 1	Fiche action 1.2
REDÉFINIR VALORISER RENATURER ET REDYNAMISER LE CŒUR DE VILLE EN S'APPUYANT SUR SON PATRIMOINE ET EN CONNECTANT LE CENTRE ANCIEN AU PARC DE L'ORANGERIE ET SON HÔTEL DE VILLE	Modernisation et développement des équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Village péri-urbain de la couronne montpelliéraine, au cœur du pays de Lunel, la ville de Lunel-Viel connaît une densification et une croissance démographique qui nécessite plus de services de proximité et une revalorisation de son centre-ville.</p> <p>A travers le dispositif « Bourg-Centre », la ville s'est engagée dans la redéfinition, l'aménagement et la valorisation de son centre-ville, dans une démarche de progrès, en faveur du changement de modèle de développement, participant ainsi au rééquilibrage territorial, et favorisant l'adaptation et la résilience aux impacts du changement climatique.</p> <p>En parallèle de la requalification des espaces publics constitutifs de son centre ancien, la ville souhaite requalifier les bâtiments communaux existants dans le centre dans un but d'une préservation patrimoniale, d'un embellissement du cadre de vie, d'une redéfinition des usages, d'une requalification des équipements publics et en favorisant l'adaptation et la résilience aux impacts du changement climatique.</p> <p>Les bâtiments concernés sont la salle polyvalente Antoine Roux (projet 1.2.1), l'Hôtel de ville (projet 1.2.2), l'ancienne école Jules Ferry (projet 1.2.3) et l'ancienne mairie dite « Maison des associations » (projet 1.2.4).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs visés à travers cette réalisation contribuent au renforcement des fonctions de centralité de la commune. Intrinsèquement liés au projet politique de la ville, ils se déclinent selon trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectifs liés au cadre de vie et à l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des habitants, - Renforcer l'attractivité du centre-ville, - Valoriser le patrimoine bâti communal, - Améliorer la performance énergétique du bâtiment : isolation du bâtiment - Diagnostiquer et éliminer des matériaux dangereux pour la santé (amiante, plomb, chrome...) - Végétaliser - Préserver la ressource en eau : équipements économes en consommation d'eau (sanitaires, robinetterie...) - Utiliser des matières naturelles et locales pour l'isolation des bâtiments ➤ Objectifs liés aux besoins des habitants : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'accueil du public - Renforcer l'attractivité du centre-ville, - Répondre aux besoins des habitants, - Renforcer la proximité des habitants - Contribuer à la cohésion sociale - Améliorer l'offre en équipement de la commune auprès des administrés, des publics scolaires et périscolaires - Requalifier les bâtiments, fonctionnels et esthétiques - Proposer des lieux optimisés en termes de sécurité et d'accessibilité - Renforcer le lien social et l'attractivité du centre-ville - Développer la culture et les festivités, et la vitalité associative, - Améliorer les conditions d'accueil et disposer d'équipements performants ➤ Objectifs liés à la participation citoyenne 	

- Participation citoyenne à travers la constitution d'un groupe de travail (usagers, associations, commerçants, référents patrimoniaux...).
- Réunion publique d'information et d'échanges relative aux projets
- Dynamisation de la vie associative grâce à des équipements structurants de qualité à disposition

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. : Salle Polyvalente Antoine Roux

Descriptif :

De par son ancrage dans son centre-ville historique sur sa place principale, à proximité immédiate de la bibliothèque, de l'espace de vie sociale, de l'Hôtel de Ville, du clocher, de la crèche, des commerces et de son marché hebdomadaire, **la salle Antoine Roux constitue un équipement structurant phare, dont le rayonnement est communal, intercommunal et supra communal sur le plan culturel, scolaire et périscolaire, constitue un élément stratégique dans la revalorisation de son bourg-centre.**

De plus, la commune de Lunel-Viel attache une attention particulière à l'accès à la culture pour tous. Après la création de son festival *Un piano sous les arbres* en 2008, festival à rayonnement remarquable, la mise en place d'une saison culturelle annuelle en 2015, la nécessité d'un équipement plus performant se fait sentir pour pérenniser cette programmation qui a désormais trouvé son public. La salle Roux rénovée sera un équipement stratégique pour la vie culturelle, à l'échelle communale et supra-communale.

Ce projet s'intègre dans la politique globale de la commune et a pour volonté de rénover et de remettre aux normes ce bâtiment pour créer un lieu accessible, convivial et fonctionnel. Les objectifs sont de réussir une modernisation tout en étant attentif à la continuité patrimoniale de la place et du témoignage Art & Déco que constitue ce bâtiment, et d'offrir un équipement de qualité pour répondre aux besoins de la population et du bassin de vie du territoire, exemplaire sur le plan environnemental et social, dans une volonté de résilience aux impacts du changement climatique.

Cette opération a fait l'objet d'une programmation détaillée fondée sur l'analyse des besoins et des usages, une étude de faisabilité, un diagnostic thermique préalable, une pré-étude patrimoniale en concertation avec les Bâtiments de France et un diagnostic du bâti existant, notamment de sa charpente.

Un mémoire détaillé de l'opération est joint en annexe de ce dossier de demande de subvention, accompagné du programme, du planning général de l'opération, de l'étude de

Salle Polyvalente Antoine Roux (vue actuelle)



faisabilité préalable, du dossier de diagnostic thermique réalisé par Hérault énergies.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : 1 000 000 € HT (volet travaux)

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Diagnostics / programmation
- 2023 : Consultation MO / Étude
- 2024 : Étude / Travaux
- 2025 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : architecte maîtrise d'œuvre, programmiste, bureaux d'études + services des ABF et CAUE

Partenaires financiers : Europe, Etat, Région Occitanie (en cours d'instruction « dispositif équipement structurant Bourg Centre »), Conseil départemental, CCPL, Hérault Energies

Projet 1.2.2. : Préservation et rénovation de l'Hôtel de ville : accessibilité et installation police municipale

Le château, bâtiment emblématique de la commune, abrite les services généraux de la ville. Au-delà de l'entretien au quotidien de ce patrimoine, des travaux « du sol au plafond » deviennent incontournables (révision de la toiture et des exutoires, évacuation des eaux pluviales, isolation, révision du mode de chauffage, reprise des réseaux électriques et numériques...). A ce titre, **la commune réalise une étude préalable globale sur l'ensemble du bâtiment lui permettant de programmer un plan de rénovation, de mise aux normes et de sauvegarde du patrimoine couplé à une réorganisation des espaces afin de rationaliser l'installation des nombreux services, compte tenu de l'augmentation du personnel tout en clarifiant l'installation de chaque service en cohérence avec les besoins et l'ambition municipale** : accueil du public (RDC), nouveaux locaux pour la police municipale (RDC), pôle urbanisme, accueil scolaire (1er étage), services techniques, ingénierie et service communication et culture (2ième étage). L'étude préalable visant au diagnostic du bâtiment comprend un volet historique, un diagnostic structure et des sondages géotechniques afin d'explicitier les désordres de structure observés et un diagnostic thermique.

Une première phase de travaux a consisté à la reprise complète de l'évacuation des eaux pluviales depuis les toitures, via le bâtiment

Hôtel de ville



Accueil actuel de la mairie

jusqu'au réseau des eaux pluviales de la ville.

Une seconde phase de travaux, en cours concerne la réfection totale du système numérique de la mairie, pour un raccordement futur à la fibre.

Une troisième phase de travaux, en cours, concerne la rénovation d'une partie du rez-de-chaussée afin d'y installer durablement l'accueil du public : rénovation énergétique, (isolation, menuiseries), fonctionnalité (accueil, banque, rangement), accessibilité, et rénovation patrimoniale (menuiseries, cimaises, parquet, modénatures).

Une quatrième phase de travaux concernera l'installation des bureaux de la police municipale dans des nouveaux locaux rénovés et adaptés au service au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, et comprenant : un accueil du public, une salle de travail comportant trois postes de travail, une salle dédiée à la vidéosurveillance, un bureau pour le chef de service et des vestiaires et sanitaires (> Coût estimatif travaux : 40 000 euros)

Une cinquième phase de travaux comprendra la réalisation des préconisations issues du diagnostic complet, afin de sauvegarder le bâtiment et selon un programme précis concernant :

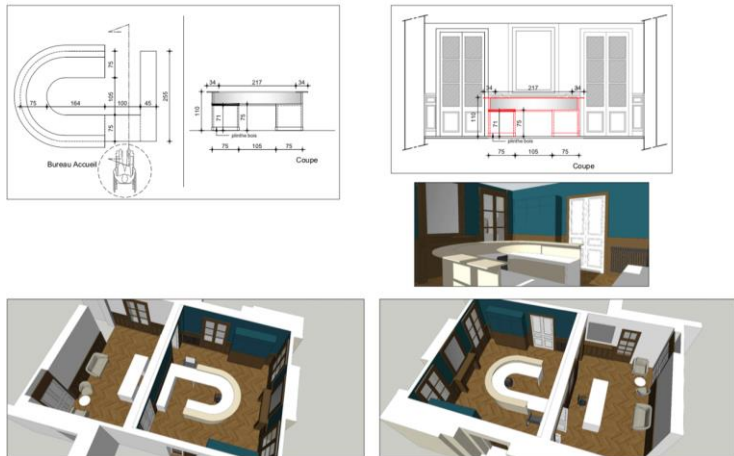
- La révision de la toiture.
- La rénovation, le redimensionnement et la création d'exutoires supplémentaires des eaux pluviales depuis la toiture.
- La réalisation des travaux de remédiation aux mouvements structurels du bâtiment (lézardes, rétractation/gonflement des argiles...).
- La restauration des parquets, notamment du rez-de-chaussée dans un souci de préservation du patrimoine et d'accessibilité.
- La réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (isolation, menuiseries...).
- La rénovation du système de chauffage / climatisation, sur l'ensemble du bâtiment (étude géothermie eau / eau à réaliser)
- La révision des installations électrique et numérique.
- La réalisation des aménagements de bureaux afin de rationaliser les services et les espaces, pour permettre une optimisation de l'occupation des locaux de la mairie, la réorganisation des espaces intérieurs afin de permettre une optimisation de l'occupation des locaux de la mairie et de les adapter à l'évolution des services et de faciliter l'accès aux services à la population.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants



Plan d'Intention d'aménagement de l'accueil en RDC



Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : € HT

- *Suivi structurel du bâtiment : 5 000*
- *Rénovation de l'accueil du public : 140 000*
- *Etude préalable de consolidation du bâtiment de l'Hôtel de ville : 15 000*
- *Travaux Police Municipale : 40 000*
- *Travaux de préservation hôtel de ville : à définir en fonction de l'étude préalable*

Calendrier prévisionnel :

- *2023 : Suivi structurel du bâtiment*
- *2024 : Rénovation de l'accueil du public*
- *2024 : Etude préalable de consolidation du bâtiment de l'Hôtel de ville*
- *2024 : Travaux Police municipale*
- *2028 : Travaux de préservation hôtel de ville*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : *architecte maîtrise d'œuvre, bureaux d'études*

Partenaires financiers : *Région Occitanie (volet rénovation énergétique sous réserve d'un gain de 30% d'efficacité énergétique et l'atteinte de la classe C et volet mise en accessibilité), Conseil départemental.*

Projet 1.2.3. : Rénovation des bâtiments de l'Ancienne école Jules Ferry

Descriptif :

Les bâtiments de l'ancienne école communale Jules Ferry ont été ré-affectés à des usages prépondérants du vivre ensemble et du lien social, à savoir la bibliothèque « Petite-Poucette » en rez-de-chaussée du grand bâtiment, une salle de musique collaborative à l'étage de ce même bâtiment et l'Espace de Vie Sociale « La Ruche » au rez-de-chaussée du deuxième bâtiment. Ces équipements ont chacun fait l'objet de travaux intérieurs en vue d'une rénovation complète et garantissant un service de qualité auprès de la population.

Il reste pour la commune de réaliser une rénovation extérieures des bâtiments afin d'aboutir la requalification de ces bâtiments emblématiques et stratégiques et de participer à la revalorisation du centre bourg.

Ces bâtiments constituent un équipement structurant du centre-bourg de par leur situation très centrale, leur caractère patrimonial et les équipements qu'ils abritent.

Ces travaux concernent :

- la réfection des toitures,
- la reprise des façades, dans les règles qui s'imposent (enduits à la chaux),
- l'isolation et le changement des menuiseries des étages ,
- la création d'une passerelle entre les deux bâtiments et l'installation d'un ascenseur

Bâtiment de l'ancienne école Jules Ferry qui abrite actuellement la bibliothèque municipale en RDC



permettant de garantir l'accessibilité à l'étage des deux bâtiments.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

□ 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Architecte et bureaux d'études + ABF+ CAUE

Partenaires financiers : Europe, Etat, Région Occitanie (volet rénovation énergétique et volet mise en accessibilité), CD34, CCPL,

Projet 1.2.4. : Etude de requalification de l'ancienne Mairie dite "Maison des associations" et du Foyer communal

Descriptif :

La réflexion doit porter sur les bâtis appartenant à la commune et étant vétustes ou sous-utilisés dans le centre-ville dont notamment l'ancienne mairie dite « maison des associations » et l'ancien foyer communal.

- L'ancienne mairie, dite « Maison des associations » est un grand bâtiment donnant sur la Place du 14 Juillet avec une petite cour intérieure, pour une surface totale d'environ 500 m2. Elle héberge aujourd'hui le pôle inclusion de la commune (CCAS, logements sociaux et pôle handicap), une micro-crèche, des associations et une salle de réunion. Son emplacement stratégique et son état hétérogène nécessite une étude de requalification à moyen et long terme. **Ce bâtiment pourrait constituer, selon son affectation et sa requalification, un équipement structurant du centre-bourg.**
- L'ancien foyer communal est un petit bâtiment d'environ 60 m2 dont la vétusté ne permet pas de l'utiliser. Sa place stratégique dans le centre ancien, à proximité de la place du 14 juillet mérite toute l'attention de la commune en terme de devenir et un soin particulier dans le traitement choisi, qu'il s'agisse d'une rénovation du bâti ou de

Maison des associations



Bâti du foyer communal vétuste



l'espace public que sa démolition permettrait (renaturation, patrimoine).

Chacun de ces deux bâtiments communaux nécessitent une étude spécifique, en lien avec l'étude urbaine en cours sur la ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

- 2026 : *Étude pour l'Ancienne mairie dite "maison des associations"*
- 2026 : *Étude pour l'ancien foyer communal*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Architecte, bureaux d'études et ABF

Partenaires financiers : Europe, Etat, Région Occitanie (étude complémentaire Bourg-Centre), CD34, CCPL...

Axe 1	Fiche action 1.3
REDÉFINIR VALORISER RENATURER ET REDYNAMISER LE CŒUR DE VILLE EN S'APPUYANT SUR SON PATRIMOINE ET EN CONNECTANT LE CENTRE ANCIEN AU PARC DE L'ORANGERIE ET SON HÔTEL DE VILLE	Renaturation, valorisation et préservation du patrimoine arboré
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Lunel Viel, pôle relai de l'armature territoriale du pays de Lunel, telle que dessinée par le futur SCOT, connaît une mutation démographique avec une population qui se modifie et augmente régulièrement, et un phénomène de densification de l'habitat du fait de la pression foncière. Accompagnée par le CAUE, et d'une équipe pluridisciplinaire, la ville de Lunel Viel a entrepris une étude urbaine thématique et sectorielle, afin d'appréhender les éléments de diagnostic et d'envisager le devenir de la ville.</p> <p>À partir de cette réflexion globale, la ville souhaite redéfinir, valoriser, renaturer et redynamiser son cœur de ville, centre de gravité de sa nouvelle centralité, alliant le cœur ancien, l'Hôtel de ville, les parcs de l'Orangerie et Caroline Ungher, et l'Allée Manse.</p> <p>Le Parc et son Hôtel de ville, ainsi que le Parc Caroline Ungher, avec son allée Manse et l'arboretum sont aujourd'hui constitutifs du centre-ville, qu'ils prolongent et relient aux équipements structurants des nouveaux quartiers (lotissement, écoles, EPHAD, jardins partagés, voie verte...). L'espace de verdure qu'ils offrent participe à la redéfinition de la notion de centralité, nécessairement requestionnée à l'aube du réchauffement climatique.</p> <p>Marqueur majeur de l'identité de la ville, ils constituent le poumon vert de la ville et doivent permettre aux habitants de trouver un espace partagé de verdure, de rafraîchissement, de convivialité et de loisir en plein air. De manière plus diffuse, l'espace public (voirie, placettes, square) doit lui aussi être requalifié, embelli et rafraîchi.</p> <p>Cette nécessité est d'autant plus réaffirmée en regard du réchauffement climatique et de l'inéluctable densification de la ville. La pression foncière, liée à la forte demande et à la lutte contre l'artificialisation des sols, conduit à une mutation de l'habitat. Les logements tendent à être plus petits et les espaces extérieurs plus réduits, d'où la nécessité de proposer des espaces de respiration et de détente en plein air. C'est la raison pour laquelle les parcs de l'Orangerie et Caroline Ungher, ainsi que les espaces publics en général nécessitent un soin tout particulier.</p> <p>L'objet du projet porte donc sur la requalification des parcs de l'Orangerie et Caroline Ungher et des espaces publics, avec une phase étude et une phase aménagement.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Le but de cette action est intimement lié à la redéfinition et la redynamisation du centre-ville. Elle concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une revalorisation du Parc de l'Orangerie ➤ Une valorisation du Parc Caroline Ungher <p>Avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir la notion de centre-bourg par l'addition du centre vert (le parc, l'hôtel de ville, l'arboretum et son allée Manse) au centre historique (la place, l'ancienne école, l'église), - Renforcer l'identité de la ville et valoriser le patrimoine public et individuel - Favoriser le rafraîchissement, la biodiversité, le vivre ensemble, la santé et la qualité du cadre de vie - Assurer une qualité de vie en organisant des espaces publics de qualité - Prendre en compte les dimensions relatives à une ville durable (biodiversité, cadre de vie, cheminement doux, vivre ensemble) - Donner de la cohérence et de la visibilité à la ville de demain - Développer une mobilité propre - Requalifier les matériaux à utiliser, d'origine naturelle et locale - Prévoir pour réduire la circulation automobile - Végétaliser et lutter contre le réchauffement climatique - Penser une ville harmonieuse et inclusive qui favorise le vivre ensemble tout en s'adaptant aux contraintes 	

- Sauvegarder le patrimoine architectural (le parc, son orangerie, son bassin ...)
- Sauvegarder le patrimoine arboré : arbres remarquables, renouvellement, amendement, biodiversité.
- Limiter l'évaporation par le renouvellement de l'ombrage, et l'épandage de broyat. Limitation des va-et-vient de véhicules vers les déchèteries de déchets verts qui seront broyés et épandus sur place
- Préserver la ressource en eau (Limitation de l'arrosage du parc par le paillage avec du broyat)
- Améliorer du cadre de vie (absorbe le CO2, rafraichit, maintient et développe la biodiversité)
- Inviter à se rendre au parc, à s'aérer, se rencontrer
- Améliorer la visibilité de la ville et du territoire de Lunel
- Limiter les déplacements (Réduction des déplacements > réduction de l'émission de dioxines et de particules issues de la combustion des moteurs diesel)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.1. : Etude sur le réaménagement, la valorisation et la préservation du patrimoine bâti et végétal des parcs de l'Orangerie et Caroline Ungher

Descriptif :

Ce projet porte sur l'ensemble des parcs de l'Orangerie et Caroline Ungher dans un but de valorisation, d'adaptation au changement climatique et d'aménagements adaptés aux nouveaux besoins de la ville.

La commune souhaite engager une étude spécifique et globale sur ces deux espaces arborés emblématiques de la ville, afin de disposer d'une feuille de route et d'optimiser la programmation des travaux à mettre en œuvre.

Cette étude a pour objet de :

- > Diagnostiquer le bâti existant (Orangerie, chenil, aqueduc...) et définir un plan de revalorisation
- > définir les axes de valorisation de ces deux espaces de patrimoine arboré ;
- > déterminer les fonctionnalités et usages à renforcer et à créer ;
- > définir les équipements de services publics, de loisirs et sportifs respectifs ;
- > programmer les travaux à réaliser, leur dimensionnement et leur localisation.

> Parc de l'Orangerie :

La commune de Lunel Viel a la chance de posséder un magnifique parc arboré, qui héberge son hôtel de ville et son orangerie inscrite aux monuments historiques. Elle souhaite préserver ce patrimoine et mettre tout en œuvre pour valoriser cet équipement somptueux mais vieillissant, et l'adapter au réchauffement climatique.

L'ambition du programme à mettre en place comprend :

- > un plan de gestion raisonné du patrimoine arboré (inventaire, numérotation, suivi...) permettant une planification et un suivi cohérent dans la durée,
- > un programme de replantation, notamment en prévoyant différentes strates de végétalisation :
 - hautes tiges en renouvellement
 - strate intermédiaire favorisant l'ombrage
 - massifs et buissons pour la biodiversité et accompagner le cheminement.
- > une transition dans les pratiques d'entretien, en vue de répondre à ses besoins, notamment en

Parc de l'Orangerie



Parc Caroline Ungher



terme d'amendement (épandage de broyats, conservation de la matière organique in-situ, pas de nettoyage excessifs...),
> une révision du système d'irrigation

> une réflexion quant à l'aménagement du parc prenant en compte sa dimension patrimoniale, la nécessité de le renouveler, la préservation d'une biodiversité riche, et la conciliation d'un usage optimum tout en le préservant, notamment du piétinement.

> la création de lieux privilégiés pour favoriser le plein air pour les habitants (mobiliers...)

L'ambition dans un premier temps est d'allier sécurisation (haubanage, élagage), préservation (irrigation, amendements), renaturation (plantations) et de mener en parallèle une étude globale de réaménagement afin de programmer les investissements à réaliser de manière cohérente et phasée (revalorisation des abords de l'orangerie, remise en place des ornements des piliers, replantation d'un alignement d'arbre sur l'allée, remise en valeur du bassin et installation d'un mobilier urbain...).

> Parc Caroline Ungher :

Au dos du Parc et espace tampon entre le lotissement de l'Orangerie et la RN113, le Parc Caroline Ungher a été créé, abritant les restes du système d'irrigation de l'ancien domaine Manse (moulin, aqueduc et puits à aube). Véritable espace de respiration et paysage de l'entrée de ville Est, il est doté d'un arboretum, comportant un parcours de santé et un sentier de promenade avec des espèces d'agrumes et quelques arbres de collection, de l'allée Manse, et d'une prairie aménagée en parking lors du festival « Un piano sous les arbres ». Cet espace d'environ 3 hectares nécessite un soin particulier afin de le végétaliser encore et de lui donner une réelle place dans l'identité du cœur de ville, associant usage pluriel, desserte douce et espace vert et de rafraîchissement. Au-delà de ses fonctions esthétiques et de loisir, cette dimension est capitale à l'aube de l'incontournable densification de la ville en regard des besoins en logements et de la prise en compte du réchauffement climatique dans la pensée de la ville de demain.

Le projet consiste d'une part à densifier le capital arboré du parc tout en lui attribuant de nouvelles fonctions, permettant de et concentrer les activités de loisirs, notamment la commune de Lunel-Viel envisage de créer un nouveau city stade sur ce site naturel à proximité du centre-ville et des écoles. L'espace libéré en ville permettra la réalisation du projet d'extension de l'école maternelle et l'aménagement de ses abords ainsi que la création d'une cuisine municipale.

Idéalement situé, sur la colonne vertébrale du Centre - Bourg et proche du site scolaire, du cœur ancien et des quartiers résidentiels, la commune souhaite lui affecter une réelle fonction de loisir et de pratiques sportives en plein air, en libre accès, et pour tout âge.

Le but de l'étude sera de définir sa valorisation végétale, sa desserte (depuis la RN113) et la possibilité d'y prévoir des équipements de service public (le long de la RN113) et des équipements de loisirs et sportifs tels que City Stade, terrains de tennis, aire de jeux, en plus du parcours de santé existant.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : Phase 1 étude (40 000 € ht)

Calendrier prévisionnel :

à partir de 2024/2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Architecte, bureaux d'études et ABF

Partenaires financiers : Europe, Etat (fonds verts ingénierie), Région Occitanie, CD34, CCPL

Projet 1.3.2. : Mise en œuvre d'un schéma de renaturation communale : identification des ilots (phase 1) et programmation de travaux (phase 2)

Descriptif :

La commune souhaite mettre en œuvre un plan de renaturation de la ville afin d'embellir l'espace public, de favoriser la biodiversité, de rafraîchir et de permettre l'infiltration des eaux de ruissellement, favorisant ainsi l'adaptation et la résilience aux impacts du changement climatique.

L'intention est de créer des ilots de verdure sur l'espace, à partir d'espaces publics identifiés en les requalifiant (dés-imperméabilisation, plantation, mobilier urbain) et de végétaliser, autant que faire se peut, la voirie lors des travaux de réfection et en encourageant les riverains.

Le projet consiste donc à :

- Une phase étude permettant d'identifier et prioriser les espaces publics à traiter en définissant au cas par cas le plan des travaux de requalification à réaliser.
- Une phase travaux pour chacun des ilots identifiés.

Un premier ilot a été identifié en cœur ancien Place de la Libération. Cet espace est cerné par deux rues qui ont été refaites et comprend un espace comportant 3 arbres malades qu'il faut supprimer. À cette occasion, la commune souhaite replanter trois arbres, ainsi qu'un ilot de verdure de type massif, et d'y installer un mobilier urbain invitant à s'y asseoir et des composteurs urbains au dos.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : 20 000 € ht

Calendrier prévisionnel :

Etude à partir de 2024/2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : bureaux d'études

Partenaires financiers : Europe, Etat (fonds verts ingénierie), Région Occitanie (étude complémentaire Bourg-Centre), CD34

Axe 2	Fiche action 2.1
RENFORCER ET ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA VILLE POUR RÉPONDRE AU SERVICE DE LA POPULATION CROISSANTE ET S'ENGAGER DANS UNE RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	Requalifier et valoriser les entrées de ville Est, Sud et Nord
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Lunel Viel, pôle relai de l'armature territoriale du pays de Lunel, telle que dessinée par le futur SCOT, connaît une mutation démographique avec une population qui se modifie et augmente régulièrement, et un phénomène de densification de l'habitat du fait de la pression foncière.</p> <p>Outre l'étude urbaine en cours de réalisation visant à envisager les différents scénarii d'évolution de la ville, à partir d'un diagnostic approfondi, et de la doter des outils nécessaires pour encadrer et maîtriser cette évolution, la ville de Lunel Viel se doit d'anticiper les besoins futurs et de renforcer et adapter les équipements structurants de la ville pour répondre au service de la population croissante et s'engager dans une résilience du territoire.</p> <p>Les entrées de ville constituent des marqueurs majeurs de son identité et la commune souhaite avoir une réflexion quant à leur requalification. En effet, lors des travaux de voirie, dont la compétence n'est pas forcément communale, la requalification des entrées de ville nécessite une réflexion concernant l'embellissement, la renaturation et le partage des mobilités.</p> <p>Un effort conséquent a déjà été fait sur l'entrée Ouest avec la création du quartier Rouquier (création de logements favorisant la mixité sociale et commerces en lieu et place de l'ancienne cave coopérative désaffectée, et requalification de la RN 113 en voie urbaine).</p> <p>➤ Cette action vise à étudier les enjeux de la requalification et revalorisation des entrées Est (Projet 2.1.1), Sud (Projet 2.1.2) et Nord (Projet 2.1.3) de la ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Remettre en valeur les entrées de ville - Favoriser et sécuriser les mobilités douces - Affirmer l'identité de la ville autour de sa trame verte - Améliorer la sécurité 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Étude de requalification de l'entrée Est (RN 113)</p> <p>Descriptif : Troisième et dernière tranche de la requalification de l'entrée de ville RN113 compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'état de la voirie actuelle inadaptée à une voirie urbaine (absence de cheminement piétons et cyclable, chaussée large et non sécurisée, enregistrement de vitesse excessive...) - du revêtement ancien et dégradé, - du réseau pluvial sous-dimensionné avec des risques d'inondations, - de la volonté d'affirmer le statut de voie urbaine de la RN113 sur la traversée de la ville. <p>L'objet du projet est l'étude de requalification en prenant en compte l'ensemble des paramètres d'aménagement, existants ou futurs.</p>	

L'enjeu est de requalifier l'entrée paysagère Est et d'offrir un espace de respiration, mais aussi de permettre une desserte du cœur de ville, directement depuis la RN 113 (via le Parc Caroline Ungher) avec la création de places de stationnement immédiat afin de favoriser une circulation piétonne via cet espace de verdure et en communication immédiate du cœur de ville et de ses services.

Le projet consiste donc à créer un accès sécurisé depuis la RN 113 et un parking le long de la route, avec un volet paysager permettant d'offrir un bel espace de stationnement désimperméabilisé et végétalisé (de type autobloquant creux, alignement d'arbres) qui participe à la requalification de l'entrée Est de ville et préserve le Parc Caroline Ungher et les quartiers résidentiels des nuisances de la routes et de l'usine Haïfa.

Il constitue un élément majeur de l'engagement de la ville dans la redéfinition, l'aménagement et la valorisation de son centre-ville, dans une démarche de progrès, en faveur du changement de modèle de développement, participant ainsi au rééquilibrage territorial, et favorisant l'adaptation et la résilience aux impacts du changement climatique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : à préciser

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Pluvial (100 000 €)
- 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Ingénieur VRD de la commune + bureaux d'études

Partenaires financiers : Etat et DIRMED, CD34, CCPL,

...

Projet 2.1.2 : Étude de requalification de l'entrée Sud (RD Saint Just)

Descriptif :

Au Sud, la ville est desservie par la route départementale RD110 de Saint Just, avec le franchissement d'un pont sur le Dardailhon Est, point de rencontre de la voie verte le long des Dardailhons.

Le redimensionnement de ce pont est encore à l'étude relativement aux risques d'inondation.

En vue d'une éventuelle réfection, la commune souhaite mener une étude relative à la requalification de cette entrée de ville, permettant de prendre en compte les aspects mobilités douces et végétalisation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Calendrier prévisionnel :

Entrée Est de la RN113



Entrée de ville par le sud (Pont de Saint Just)



<input type="checkbox"/> 2026 Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : Ingénieur VRD de la commune + bureaux d'études + Symbo</i> <i>Partenaires financiers : Etat, CD34, CCPL, ...</i>	
<p align="center">Projet 2.1.3. : Étude de requalification de la desserte Nord : problématique des passages à niveaux (RD Saint Génies des Mourgues et RD Vérargues)</p> <p>Descriptif : Outre l'ensemble des équipements qui contraignent la ville (autoroute A9, ligne LGV, canal BRL, voie ferrée), Lunel Viel est au carrefour des axes de circulation Est / Ouest, via la RN 113 et Nord-Est / Sud-Ouest pour tout le bassin du Lunellois. Il est donc majeur qu'elle se préoccupe du devenir de sa ville et notamment de la préservation de son enveloppe urbaine (mobilité douce, trame verte, sécurité).</p> <p>La desserte Nord est tout particulièrement contrainte par la voie ferrée, qui aujourd'hui est franchie par 2 ponts et 2 passages à niveau. Ces derniers menacent d'être supprimés, ce qui impacterait considérablement l'exposition de la ville en terme de trafic.</p> <p>C'est la raison pour laquelle la commune souhaite mener une étude visant à envisager les différents scénarii de desserte, pour l'ensemble des mobilités et en préservant son enveloppe urbaine.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel</p> <p>Coût estimatif : à préciser</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> étude 2024 (Initiée par département et Etat)</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : Ingénieur VRD de la commune + bureaux d'études + Conseil Départemental + DDTM+ SNCF</i> <i>Partenaires financiers : Etat, CD34, CCPL</i></p>	

Axe 2	Fiche action 2.2
RENFORCER ET ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA VILLE POUR RÉPONDRE AU SERVICE DE LA POPULATION CROISSANTE ET S'ENGAGER DANS UNE RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	Favoriser les cheminements doux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Lunel Viel, pôle relai de l'armature territoriale du pays de Lunel, telle que dessinée par le futur SCOT, connaît une mutation démographique avec une population qui se modifie et augmente régulièrement, et un phénomène de densification de l'habitat du fait de la pression foncière.</p> <p>Outre l'étude urbaine en cours de réalisation visant à envisager les différents scénarii d'évolution de la ville, à partir d'un diagnostic approfondi, et de la doter des outils nécessaires pour encadrer et maîtriser cette évolution, la ville de Lunel Viel a se doit d'anticiper les besoins futurs et de renforcer et adapter les équipements structurants de la ville pour répondre au service de la population croissante et s'engager dans une résilience du territoire.</p> <p>➤ Cette action vise à favoriser les cheminements doux.</p> <p>Privilégier le cadre de vie, c'est poursuivre les créations de cheminements doux en favorisant les mobilités alternatives et sécurisées. Chaque rue rénovée est systématiquement aménagée pour favoriser la circulation douce. Le projet de la Traverse est en cours et permettra de traverser la ville dans sa partie centrale d'Est en Ouest (Projet 2.2.1). La connexion entre le Pays de l'Or et le Pays de Lunel, via le Chemin bas de Valergues est également programmée d'ici 2024. La boucle verte en périphérie de la commune est déjà bien initiée avec des tronçons achevés grâce notamment à la requalification des berges des Dardaillon menée par le Symbo. Un tronçon est en cours à l'Ouest de la commune pour finaliser la traversante Nord-Sud. Il intégrera une digue pour mieux protéger le quartier des 3 ponts. Il permet d'achever le tronçon Ouest, entre la RN 113 et la route de Valergues, via la rue du Petit Murin, la rue du Vallat Méjean et l'impasse des Cades et sera relié à la Traverse.</p> <p>➤ Pour finaliser un parcours complet de trame verte, il restera d'aménager une liaison Est-Ouest au Sud de la ville (Projet 2.2.2).</p> <p>➤ Favoriser le cheminement doux, c'est aussi prévoir des capacités de stationnements en périphérie de la ville afin d'inciter à garer son véhicule et adopter les cheminements à pied ou à vélo (projet 2.2.3.).</p> <p>En plus des parkings périphériques déjà réalisés (Arènes, Thermes, Halle de sport), la ville a pour projet :</p> <p>➤ un espace de stationnement le long de la RN113 et de l'Arboretum, Parc Caroline Ungher (Projet 1.3.3), pour une desserte du cœur de ville via les Parc Caroline Ungher et de l'Orangerie,</p> <p>➤ un espace de stationnement Rue du Dardaillon, à proximité des nouveaux jardins partagés), pour l'Est de la ville et ses équipements (École Gustave Courbet, Halle de sport, quartier résidentiel).</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la boucle verte autour de la commune qui relie également les communes voisines - Sécuriser les axes piétonniers et cycles en intérieur de ville - Créer du lien interquartier par des voies douces et adaptées - Encourager l'usage du cycle - Inciter à réserver l'usage de la voiture aux déplacements qui le nécessitent et favoriser la modalité douce - Requalifier l'espace public et le revégétaliser. - Redéfinir le partage de l'espace aux différentes mobilités - Reporter la modalité automobile vers mobilités actives ; - Désimperméabiliser des cheminements, limitation du ruissellement et lutte contre les inondations 	

- Limiter le ruissellement de l'eau > pas de transfert de polluant (particules issues de plaquettes de freins, pneumatiques, hydrocarbures) vers les cours d'eau
- Utiliser des revêtements naturels perméables à la place des enrobés
- Diminuer la circulation automobile
- Limiter le ruissellement de l'eau
- Végétaliser les cheminements
- Renforcer le bien-être des habitants (voie verte en cœur de ville)
- Réduire l'émission des gaz à effet de serre.
- Favoriser la santé
- Améliorer le cadre de vie
- Accompagner le changement des pratiques pour une résilience du territoire

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1. : Prolongement de la Traverse jusqu'au Dardaillon Ouest via le quartier des Taulis

Descriptif :

Pour mémoire La Traverse : c'est le nom d'un nouvel itinéraire cyclable de 1095 ml, ambitionné par la commune depuis la révision de son Plan Local d'Urbanisme en 2012 et ayant vocation à proposer un cheminement qui traverse le village d'Est en Ouest reliant ainsi l'entrée Ouest de la ville, et son pôle d'activités de commerces et de logements, à l'ensemble des pôles générateurs de déplacements notamment les infrastructures sportives et scolaires. Au départ de l'entrée Ouest de la ville, La Traverse sera connectée à la boucle verte déjà existante et à la zone du Roucagnier ; elle traversera successivement les nouvelles zones de logements (résidence Georges Rouquier, Villas Nissada, Jardins de Dolorès), les équipements sportifs (stades, arènes, tennis, judo...), les structures petite enfance, les écoles maternelle et primaire ainsi que les différents services de la ville (mairie, police municipale, CCAS et pôle inclusion) et se reconnectera sur la boucle verte à l'Est de la ville.

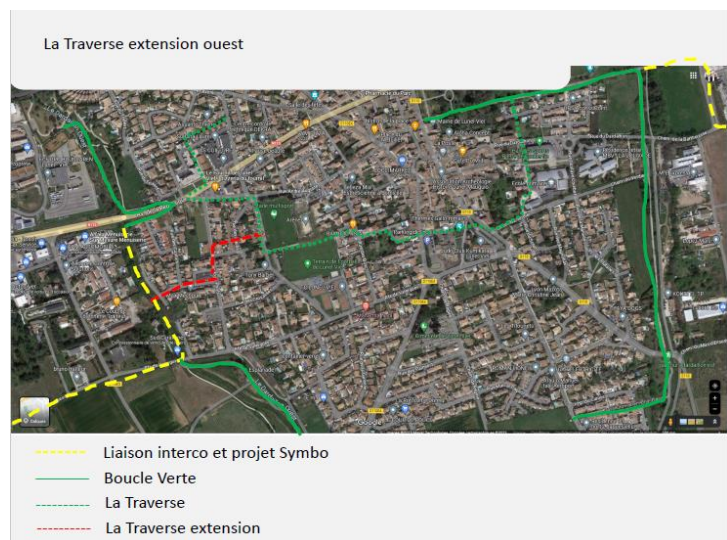
Le Prolongement de la Traverse consiste en une extension en direction de l'Ouest du village pour connecter le réseau cyclable communal aux réseaux intercommunaux.

En effet, en 2024, l'ouest du village sera desservi par une nouvelle voie verte qui reliera Lunel-Viel à Valergues, et au-delà via la voie verte déjà réalisée le long du canal BRL, Mauguio et à terme, Montpellier (vers la gare sud de France). Côté Est, une nouvelle voie cyclable, actuellement au stade études devrait être livrée pour relier Lunel à Lunel-Viel.

Enfin, en 2025, le SYMBO devrait réaliser une digue surélevée le long du Dardaillon surmontée d'une voie verte, entre la RN 113 et la route de Valergues.

Il s'agit de créer une ramification de la Boucle verte pour qu'elle vienne se connecter à cette nouvelle voie verte et s'intègre ainsi pleinement dans l'itinéraire cyclable Lunel-Montpellier actuellement en construction.

Son itinéraire dans le village empruntera la rue des Taulis, la rue des 3 ponts, la place des



Circuit du prolongement de la Traverse

Mûriers, la rue du Valat Mejean (cf. plan du circuit).

Objectifs de la Traverse et de son Prolongement :

- > Encourager les déplacements piétons et cyclables
- > Mieux relier les quartiers Est et Ouest de Lunel-Viel
- > Mieux desservir les équipements publics de la commune
- > Lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique
- > Permettre une ramification sur l'ensemble des équipements de la ville et relier les autres pistes intercommunales

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif :

713 940 € HT (pour mémoire La Traverse est déjà financée / les travaux sont programmés en 2024 - la Région a voté 106 513 € dans ce cadre - CP 22/20/2021)

Le coût des travaux du prolongement de la Traverse (environ 316 ml) est estimé à 115 900 € HT (dont environ 50 ml en site propre sécurisé)

Calendrier prévisionnel :

2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Ingénieur de la commune, bureaux d'études

Partenaires financiers :

ETAT / DSIL

Région Occitanie

CD 34

CCPL

Dispositif Savoir Rouler à Vélo

Projet 2.2.2. : Connexion Voie Verte au Sud de la ville

Descriptif :

La boucle verte longe les rives des deux Dardaillons à l'Est et à l'Ouest du village. Elle devient peu à peu un périphérique piéton autour du village.

Le but du projet est de connecter la voie verte créée le long des Dardaillons, de part et d'autre de l'enveloppe urbaine, au moyen d'une liaison Est-Ouest, au Sud de la ville, en périphérie de l'enveloppe urbaine (actuelle ou future et en fonction de la réalisation, ou pas de la déviation de la RN113.)

Il comprendra une phase étude, directement en lien avec l'étude urbaine en cours sur la ville et une phase travaux de réalisation.

Objectifs du projet :

- > Mettre en valeur les paysages de Lunel-Viel, notamment les rives du Dardaillon et du canal BRL
- > Encourager la circulation piétonne et cyclable, réduire la circulation automobile à l'intérieur du village et vers les communes voisines.
- > Étendre les lieux de promenade agréable en bordure des rivières
- > Préserver la biodiversité, par la création d'une trame verte ininterrompue
- > Améliorer la prévention des inondations en bordure du Dardaillon Ouest
- > Lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : € HT

- Étude : à préciser
- Travaux de réalisation : à préciser

Calendrier prévisionnel :

- 2026 : Etude
- 2028 : Travaux de réalisation

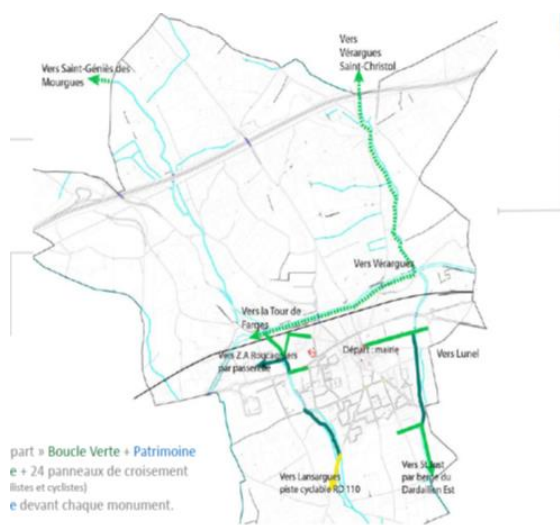
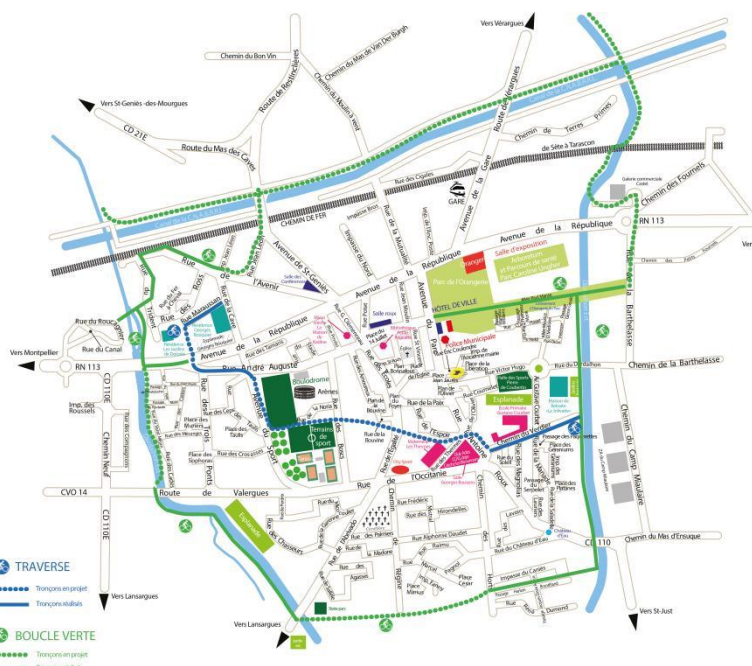
Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Ingénieur de la commune, bureaux d'études, concertation et enquête publique

Partenaires financiers :

Europe, Etat, Région Occitanie (hors VRD / Plan vélo), CD, CCPL, SYMBO (Renforcement de la digue),



Projet 2.2.3. : Connexion réseaux cyclables Pays de l'Or et Pays de Lunel : Requalification et redimensionnement du Pont sur Dardaillon, sécurisation des mobilités et prévention des risques inondations (déviation nécessaire des réseaux)

Descriptif :

Le SYMBO est engagé dans un PAPI dont l'une des actions vise à mieux protéger les quartiers ouest de Lunel-Viel des inondations.

Le pont actuel sur le Dardaillon Ouest est un ouvrage submersible à mi-hauteur qui constitue un obstacle à l'écoulement des eaux du cours d'eau.

Le SYMBO, appuyé par les services de l'Etat et de la Région Occitanie mène actuellement une étude pour construire un nouvel ouvrage d'art, plus haut, qui permettrait de mieux sécuriser la zone.

L'une des problématiques à résoudre pour réaliser ce nouveau pont en aval consiste à réaliser une déviation des réseaux (eau potable et assainissement)..

La commune sera sollicitée pour réaliser ces travaux de déviation de réseaux lors de la réalisation du pont.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Cette section sera complétée par le PETR

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif des travaux : à définir en fonction de l'étude en cours

Calendrier prévisionnel :

2025/2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Symbo, services de l'Etat et de la Région

Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Conseil départemental, Symbo, CCPL

Plan de situation-Pont de la Route de Valergues



Pont Route de Valergues



Projet 2.2.4. : Favoriser la mobilité douce en limitant l'usage de la voiture en cœur de ville

Descriptif :

Afin de favoriser la mobilité douce et inviter à laisser l'usage de la voiture en dehors du centre ville, le projet consiste à étudier un plan de circulation et de stationnements permettant de laisser les voitures en périphérie et de circuler à pieds. L'étude urbaine en cours montre qu'en tous points de la ville, on est à moins de 10 minutes du centre ville. Le projet pourrait se concrétiser en multipliant les poches de stationnements en périphérie, connectés au réseau de cheminements doux.

À court terme, elle favorise l'adoption de modalité douce au détriment de la voiture. À moyen terme, elle accompagne un changement nécessaire des pratiques en regard de la résilience du territoire au changement climatique. À long terme, elle initie un nouveau modèle de développement, en réponse à la pression foncière en priorisant l'espace pour les espaces publics et la création de logements, plutôt que pour la voirie et les stationnements en ville.

Cette démarche a été initiée avec les parkings périphériques déjà réalisés (Arènes, Thermes, Halle de sport), et doit être élargie, à l'Est de la ville et ses équipements (École Gustave Courbet, Halle de sport, quartier résidentiel) et aux entrées de villes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : € HT

- *Étude* : à préciser
- *Travaux de réalisation* : à préciser

Calendrier prévisionnel :

- 2026 : *Étude*
- 2028 : *Travaux de réalisation*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Ingénieur interne + bureaux d'études

Partenaires techniques : Europe, Etat, Région, CD, CCPL

Axe 2	Fiche action 2.3
RENFORCER ET ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA VILLE POUR RÉPONDRE AU SERVICE DE LA POPULATION CROISSANTE ET S'ENGAGER DANS UNE RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	Requalifier l'îlot Maternelle
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'école maternelle des Thermes est située au sein d'un îlot contigu au centre-ville. Cet îlot est encadré à l'est par la rue Antoine Roux, au sud par la rue de l'Occitanie, à l'Ouest par la rue de l'égalité. Il est traversé en oblique du Nord Est vers le sud-ouest par la rue des Thermes.</p> <p>Cet ensemble regroupe des équipements publics structurants (l'école maternelle, une crèche associative, le point solidarité, le dojo, l'espace jeunes) de la commune et des espaces publics importants (des parkings de stationnement, les anciens thermes romains, un city sport)</p> <p>La ville a pour objectif de redéfinir ce site. Cet îlot doit être repensé en fonction de certains enjeux, tels que la nécessité de créer une extension de l'école avec création de classes, d'intégrer des accès mobilité douce (La Traverse) et de stationnements et de créer une cuisine municipale intégrée complété d'un nouveau réfectoire.</p> <p>En effet, les équipements actuels scolaires et petite enfance sont insuffisants et sous-dimensionnés au regard des besoins démographiques croissants. Il est prévu de les agrandir et de les restructurer.</p> <p>De plus, l'intégration des accès mobilité douce (La traverse) et de stationnements est un enjeu prégnant sur le quartier, tant pour fluidifier la circulation routière et piétonne, mais également pour la sécurité, le bon fonctionnement de la vie du quartier et le confort des riverains. Ainsi, le stationnement pourra être optimisé et l'accès à pied facilité depuis l'ouest du village.</p> <p>Aujourd'hui, les repas des écoliers et des séniors bénéficiant du portage sont livrés par un prestataire en liaison froide, puis réchauffés.</p> <p>Créer une cuisine locale sur ce site permettra de cuisiner les repas sur place et proposer des repas de qualité, en privilégiant les circuits courts, les produits locaux et de saison, tout en maintenant des coûts abordables pour tous.</p> <p>Le projet est prévu sur le site de la maternelle qui dispose d'une réserve foncière importante (une partie de la cour n'est pas utilisée, l'autre partie de cour sera réaménagée pour être désimperméabilisée et végétalisée). Cette réflexion sur la désimperméabilisation et végétalisation a été élargie aux abords immédiats de l'école pour une bonne intégration au niveau de l'îlot.</p> <p>À la suite d'une étude de faisabilité sur cet îlot et un diagnostic approfondi, la ville de Lunel Viel se doit d'anticiper les besoins futurs, de renforcer et d'adapter les équipements structurants de la ville pour répondre au service de la population croissante tout en s'engageant dans une résilience du territoire.</p> <p>➤ Cette action vise à requalifier l'îlot maternelle.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Amorcer et pérenniser la transition écologique sur plusieurs volets : alimentaire, agricoles, thermiques, climatiques - Envisager les cantines scolaires comme un lieu stratégique pour accélérer la transition écologique. - Encourager les filières agroalimentaires et paysannes locales - Valoriser les produits du terroir et la diversité alimentaire - Participer à maintenir des emplois et en créer de nouveaux et dynamiser l'économie locale (partenariat avec les agriculteurs locaux) - Remettre en culture des terres en friche - Répondre aux besoins de redimensionnement du groupe scolaire - Améliorer la desserte de l'école, à pied, à vélo et en voiture, en sécurisant et favorisant les mobilités actives pour lutter contre le réchauffement climatique - Optimiser la désimperméabilisation et végétalisation de l'îlot 	

- Réduire l'impact écologique

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.3.1. : Création d'une cuisine municipale

Descriptif :

En marge de l'extension de l'école maternelle (salles de classe, ateliers et sanitaires, et nouveau réfectoire), il est prévu la mise en place d'une cuisine autonome favorisant une cuisine réalisée sur place avec du personnel qualifié. Cela se fera au bénéfice des enfants qui pourront goûter des plats réalisés le jour même, avec des produits frais, issus de circuits courts, locaux, de saison, et d'origine bio ou raisonnée à des coûts mesurés.

La réalisation de repas pourra également bénéficier, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, voire également aux crèches présentes sur la commune.

Ce projet permettra aux enfants d'être placés au cœur de leur rôle de « consommateur actif et responsable ». En les sensibilisant à l'éducation au goût, les responsabilisant sur les notions de gaspillage et d'équilibre alimentaire, en leur permettant de découvrir de nouveaux produits, de nouveaux goûts, tout en favorisant les produits locaux et de saison, le pari du « mieux manger » pourra être atteint.

Cet équipement est la première brique d'une politique globale en faveur de la revitalisation agricole du terroir de Lunel-Viel et de ses environs. À terme, en partenariat avec la CCPL et la chambre d'agriculture, la commune envisage d'offrir aux agriculteurs locaux un débouché pour leurs productions en luttant contre la déprise agricole (et parfois sa conséquence négative, la cabanisation). Le projet s'inscrit également dans la démarche du Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR Vidourle Camargue. En effet, les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Il s'agit donc d'un projet qui s'inscrit dans une démarche globale, dans différentes échelles de territoire et visant des objectifs multiples :

- Éducatifs et nutritionnels
- Economiques et agricoles
- Ecologiques

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

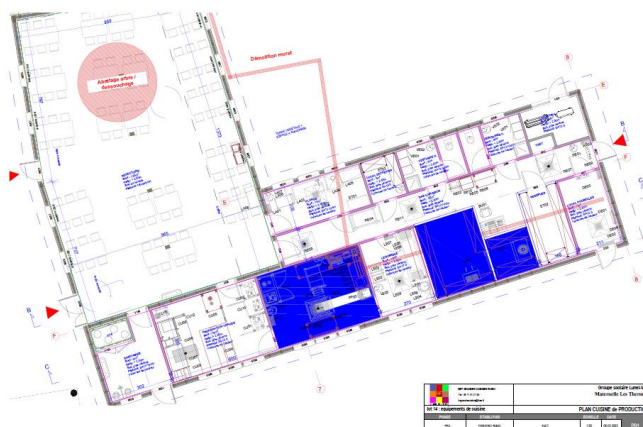
Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : 690 942.00 € HT (la cuisine et son équipement hors réfectoire)

Plan de situation de l'école maternelle où sera implantée la future cuisine



Plan d'aménagement du projet de cuisine municipale. Une cuisine de 130 m² avec un nouveau réfectoire de 100 places



Calendrier prévisionnel :

□ 2023 (bâti) à 2025 (équipement et mise en service)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maitrise d'œuvre
scop ECOSTUDIO, Bureau d'études Grandes cuisines
RUBIO, PETR

Partenaires financiers : Europe (Leader), Etat (DSIL),
Région (en cours d'instruction), Département, CCPL,
CAF

Projet 2.3.2 : Désimperméabilisation de la cour d'école et ses abords

Descriptif :

Dans le cadre du projet d'extension et restructuration de l'école maternelle et plus généralement de l'îlot, la réflexion s'est donc également portée sur la cour de récréation et ses abords immédiats. En effet, la cour joue un rôle important dans la vie de l'école. Elle permet aux enfants de décompresser et de s'aérer chaque demi-journée.

Suite à un diagnostic approfondi, les constats pour cette cour et ses abords sont des espaces à l'aspect très minéral. Les bâtiments se dressent au milieu de cours et parkings revêtus pour l'essentiel d'enrobée ou de béton, ponctués par quelques arbres. Comme dans de nombreux sites urbains, l'eau de pluie ne peut pas ici s'infiltrer dans le sol. Elle est piégée et canalisée vers les cuvettes et réseaux d'assainissement du quartier. Par manque de terre propice à leur développement, les racines de certains arbres lézardent et soulèvent les revêtements en place.

Ceinturés de grilles et de murs en béton, la cour d'école se caractérise plutôt par une impression d'enfermement. Le site actuel destiné aux enfants est peu attractif et peu ludique.

Le projet sera décomposé en 2 zones :

- la cour de l'école maternelle (secteur 1)
- les abords, piétonniers et parking des écoles (secteur 2)

Le projet d'aménagement concerté (cf plan d'intention) vise à :

- Favoriser le cycle naturel de l'eau
- S'adapter ou lutter contre le changement climatique
- Sensibiliser les adultes et les enfants au respect de l'environnement et au cycle de l'eau
- Intégrer la récupération et la réutilisation des eaux pluviales.
- Lutter contre les îlots de chaleur.
- Concevoir un espace pédagogique, écologique et paysager
- Promouvoir un environnement paysager plus naturel, une gestion raisonnée des espaces verts
- Mettre en place un mobilier éco responsable

La cour de récréation comportera plusieurs types d'espaces, car les enfants ont besoin d'alternance des rythmes :

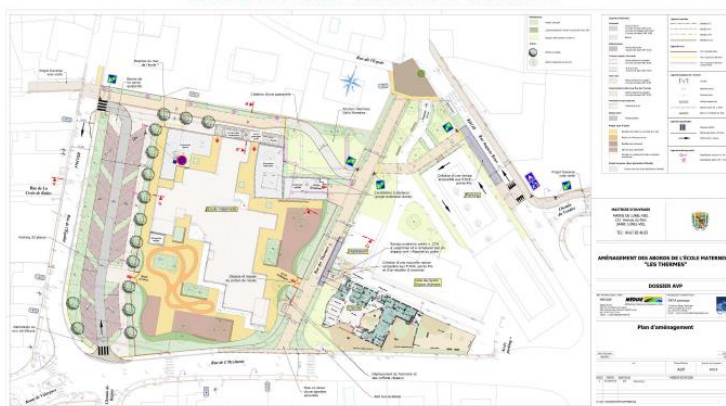
- Une zone pour activités calmes : un coin ombragé, un espace pour s'asseoir, bavarder,
- Une zone avec des jeux structurés où les enfants pourront grimper, escalader, glisser.
- Une zone pour des activités plus physiques et bruyantes : des jeux de ballon, des courses, des jeux collectifs avec des traçages au sol pour structurer l'espace récréatif.
- Un jardin pédagogique où les enfants peuvent observer la nature et jardiner eux-mêmes. Il s'agit d'un espace clos (barrière ou

L'état actuel de la cour d'école et ses abords Des espaces très minéraux à requalifier



Plan d'aménagement envisagé avec de nouvelles zones désimperméabilisées et végétalisées créées

Îlot école maternelle des Thermes



clôture végétale avec accès par portillon), équipé d'un robinet de puisage, d'un abri pour le matériel, de quelques bacs surélevés et d'un composteur.
Les concepteurs privilégient au maximum des revêtements de sol perméables.

Les arbres existants seront préservés.
D'autres espaces végétalisés et drainants seront créés dans la cour.

Les abords immédiats (cheminements et stationnements) prévoient la création de nouveaux espaces désimperméabilisés et végétalisés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif :

Cour école 511 455 € HT (enveloppe affinée suite à l'étude désimperméabilisation/végétalisation en cours)

Abord école : côté ouest parking : 311 613 € HT € (enveloppe affinée suite à l'étude désimperméabilisation/végétalisation en cours) – côté Est rue des Thermes : 150 348 € HT

Calendrier prévisionnel :

□ 2024 / 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maitrise d'œuvre scop ECOSTUDIO, Bureau d'études MEDIAE (BET VRD) ET ORTA PAYSAGE (Paysagiste concepteur)

Partenaires financiers : Région (dispositif en cours de réflexion), Agence de l'eau (Lunel-Viel, commune lauréate de l'appel à projets « désimperméabilisons les sols urbains »)

La partie étude a bénéficié d'un cofinancement de la Région à hauteur de 8 660 € (CP 07/07/2023) dans le cadre de l'AAP « désimperméabilisons les sols urbains » en lien avec l'Agence de l'Eau.

Projet 2.3.3. : Réhabilitation de l'école maternelle

Descriptif :

Le projet d'extension de l'école maternelle (phase 1) sera complété par une phase de restructuration en vue de réaménager et améliorer la performance énergétique des bâtiments.

L'école maternelle, bâtiment des années des 80, n'a jamais bénéficié de grands travaux de rénovation depuis cette date. Sa rénovation s'avère aujourd'hui nécessaire pour amener plus de fonctionnalité et de confort aux élèves, au corps enseignant et au personnel communal.

Un diagnostic thermique a mis en évidence l'impossibilité pour la commune de rentabiliser à une échéance raisonnable une rénovation totale de l'édifice. Le montant de la rénovation se monterait à 939 000 ht euros... soit un retour sur investissement dans soixante-dix ans.

Le choix a donc été fait de rénover le plus efficacement possible les parties existantes de l'école

La restructuration de l'école porte sur les parties administration, dortoir, BCD, salle périscolaire et extrascolaire. Dans cette partie restructurée, le volet thermique sera inclus (en terme d'isolation, de ventilation et de remplacement des menuiseries).

L'ensemble des aménagements étudié de manière concertée avec les utilisateurs sera fonctionnel et aisément appropriable par ces derniers, les choix constructifs seront pérennes et faciliteront la maintenance et l'entretien courant de l'équipement, les finitions et les matériaux choisis seront de qualité, afin de proposer un équipement confortable et accessible à tous. La conception du projet intègre la démarche environnementale en permettant une bonne modularité des espaces.

Les parties concernées par la rénovation énergétique seront traitées avec des matériaux naturels et locaux

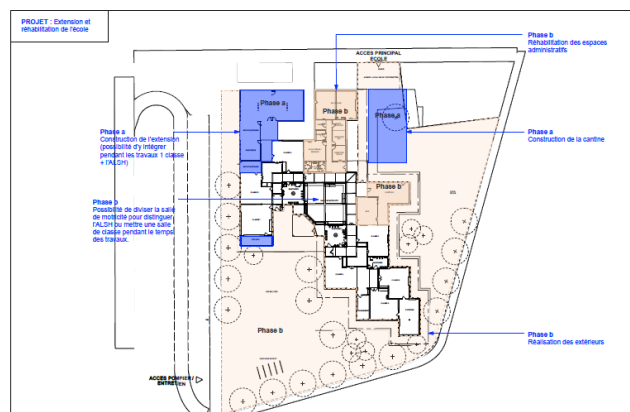
La réhabilitation de l'école porte sur la :

- Restructuration de l'espace de cantine et ALP en espaces administratifs et ALP
- Restructuration de la zone administrative en dortoir
- le transfert de la BCD dans le dortoir (cf plan)

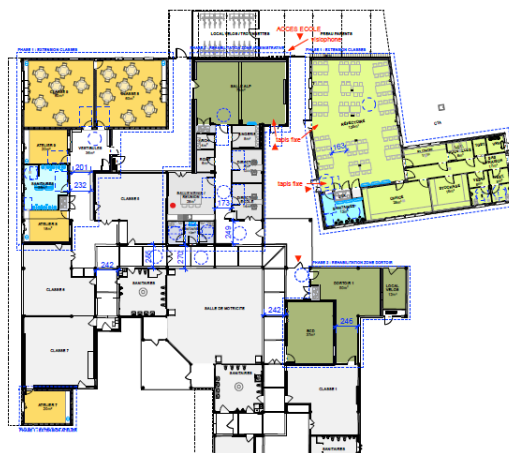
Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Plan de situation de l'école



Plan de l'extension - restructuration de l'école maternelle



- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : 350 000 € HT de travaux de restructuration

Calendrier prévisionnel :

2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maitrise d'œuvre scop ECOSTUDIO

Partenaires financiers : Région (volet rénovation énergétique et mise en accessibilité), Département, CCPL, CAF

Projet 2.3.4. : Sécurisation et aménagements (mobilités actives et désimperméabilisation) des abords et voirie de l'îlot école maternelle : parking et rue de l'égalité, rues des Thermes et Occitanie

Descriptif :

L'école maternelle des Thermes est située au sein d'un îlot contigu au centre-ville. Cet îlot est encadré à l'est par la rue Antoine Roux, au sud par la rue de l'Occitanie, à l'Ouest par la rue de l'égalité. Il est traversé en oblique du Nord Est vers le sud-ouest par la rue des Thermes.

A l'est de la maternelle, l'îlot abrite :

- les anciens thermes romains (palestre au nord-est)
- le parking des Thermes
- des bâtiments municipaux : crèche, point solidarité, dojo, espace jeunes

A l'ouest de la maternelle :

- un parking sur un ancien cours de tennis
- un stade polyvalent de type « city sports ».

L'école maternelle est donc au centre d'un îlot aujourd'hui fortement impacté par la circulation automobile. Le projet vise à donner une place prioritaire aux mobilités actives à l'intérieur de l'îlot et dans les liaisons vers le reste de l'agglomération.

L'ambition est d'intégrer l'îlot de l'école maternelle dans un schéma de déplacements doux.

Le déplacement de l'entrée de l'école côté Nord prévu dans le cadre de l'extension de l'école permettra la desserte de la maternelle par une voie verte piétonne et cyclable en site propre, la Traverse, qui, comme son nom l'indique, reliera à terme les deux cours d'eau qui bordent l'agglomération de Lunel-Viel : le Dardaillon Est et le Dardaillon Ouest.

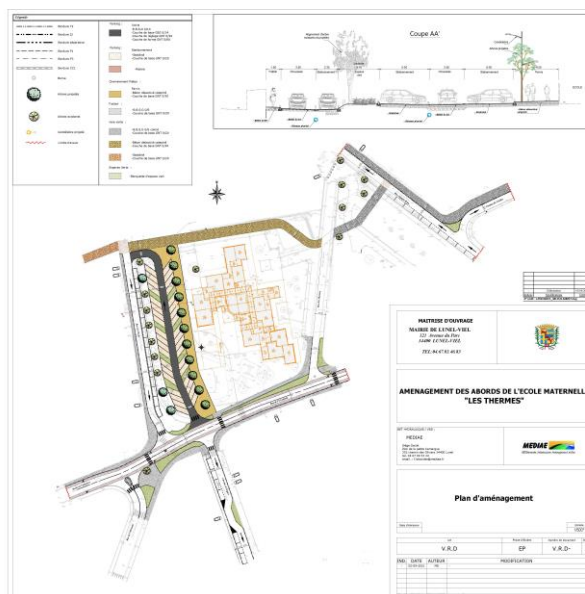
L'école maternelle sera donc reliée aux quartiers est et ouest qui comprennent de nombreux logements sociaux et pavillonnaires.

Au sud-est, l'îlot est désormais desservi par une voie cyclable et un trottoir avec la réfection du chemin des Horts en 2021 (co-financement Région : 9 565 € - CP 16/04/21).

A l'ouest, un itinéraire piéton et cyclable sera créé entre le parking actuel et la clôture de l'école.



Aménagements des abords de l'école (Nord, Est, Ouest et Sud)



A l'est, la rue des Thermes sera requalifiée en voie verte.

Ces actions vont améliorer la fonctionnalité de l'îlot et permettront de diminuer et mieux répartir la circulation automobile et le stationnement.

Le déménagement de l'équipement sportif city stade permettra d'accroître la cour de récréation, de réaliser un cheminement piéton et cyclable en bordure ouest de l'école et d'augmenter la capacité de stationnement à l'ouest.

La rue de l'Egalité nécessite une requalification : sa voirie ne correspond plus aux normes PMR. Les réseaux d'assainissement sont en amiante-ciment et se détériorent en occasionnant de multiples bouchons et des fuites dans le milieu. Les réseaux secs aériens sont inesthétiques et vulnérables. Le réseau d'eau potable est le plus vieux du village, réalisé en fonte grise au début du XXème siècle. Les vitesses de circulation sont trop élevées (chaussée trop large). La rue n'a pas de pluvial et l'eau déversée par les caniveaux au carrefour de l'Occitanie occasionne de fréquentes inondations (jusqu'à 80 cm d'eau).

Il est envisagé :

- une réfection globale des réseaux humides
- un enfouissement des réseaux secs
- une requalification de la voie avec réduction de la chaussée et création d'un cheminement confortable
- une désimperméabilisation optimisée

La rue de l'Occitanie nécessite une requalification : son trottoir ne correspond plus aux normes PMR.

Il est envisagé :

- une requalification du trottoir avec création d'un cheminement confortable et sécurisé est nécessaire
- une désimperméabilisation optimisée

En résumé, les aménagements envisagés concernent la rue des Thermes (transformée en voie verte), le parking de l'Egalité (transformé en partie en cheminement piéton et cyclable), la rue de l'Egalité et la rue de l'Occitanie requalifiées pour faciliter les accès sécurisés à l'école.

Les objectifs visés par ce projet sont de :

- lutter contre le réchauffement climatique en favorisant les mobilités actives.
- réduire la chaleur au sol en extérieur en optimisant la désimperméabilisation

Le projet prévoit donc une réfection des revêtements qui devront avoir trois caractéristiques essentielles :

- réduire la chaleur au sol par rapport aux enrobés actuels

- avoir une formulation se rapprochant le plus possible d'un matériau naturel, avec un faible bilan carbone
- favoriser l'infiltration pour diminuer le ruissellement dans un secteur sensible aux inondations.
Le projet prévoit également une importante végétalisation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : volet travaux

- Travaux Aménagement cheminements doux, abords parking et accès sécurisés de l'école maternelle : 311 613 ht €
- Travaux de voirie sécurisé abords école maternelle Rue Egalité au droit de l'école : 185 000 ht €
- Travaux de voirie sécurisé abords école maternelle Rue Occitanie au droit de l'école : 57 000 ht €
- Travaux de voirie, transformation en voie verte rue des thermes : 150 348 ht €

Calendrier prévisionnel :

- 2024/2025/2026 : Parking et requalification des rues

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Ingénieur mairie et Bureau étude MédiaE et Orta Paysages

Partenaires financiers : Région (seulement rue des Thermes - à étudier dans le cadre du Plan Vélo), Agence de l'eau, CCPL

Axe 2	Fiche action 2.4
RENFORCER ET ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA VILLE POUR RÉPONDRE AU SERVICE DE LA POPULATION CROISSANTE ET S'ENGAGER DANS UNE RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	Adapter les équipements structurants de la ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Lunel Viel, pôle relai de l'armature territoriale du pays de Lunel, telle que dessinée par le futur SCOT, connaît une mutation démographique avec une population qui se modifie et augmente régulièrement, et un phénomène de densification de l'habitat du fait de la pression foncière.</p> <p>Outre l'étude urbaine en cours de réalisation visant à envisager les différents scénarii d'évolution de la ville, à partir d'un diagnostic approfondi, et de la doter des outils nécessaires pour encadrer et maîtriser cette évolution, la ville de Lunel Viel a se doit d'anticiper les besoins futurs et de renforcer et adapter les équipements structurants de la ville pour répondre au service de la population croissante et s'engager dans une résilience du territoire.</p> <p>➤ Cette action vise à adapter les équipements structurants de la ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un niveau de service à la population - Doter la ville d'équipements structurants de qualité - Équiper la commune de moyens techniques suffisants et adaptés à l'entretien du cadre de vie - Préserver et valoriser le patrimoine bâti de la ville - Favoriser la pratique sportive et culturelle - Améliorer les conditions des usagers et des travailleurs 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.4.1. : Redimensionnement et requalification des équipements sportifs : Halle de Sport, City Stade et Tennis</p> <p>Descriptif : La commune de Lunel Viel est en pleine croissance démographique et souhaite accompagner cette mutation, non seulement par les équipements "obligatoires" mais aussi par des équipements sportifs et culturels afin de favoriser ces pratiques, jugées essentielles pour l'épanouissement individuel et le vivre ensemble collectif. La commune a développé un dispositif "d'aide à la pratique sportive et culturelle pour tous", qu'elle vise à déployer en redimensionnant et requalifiant ses équipements.</p> <p>Sur le plan sportif, la commune dispose de plusieurs équipements : deux stades de foot (entraînement et honneur), quatre cours de tennis, un boulodrome, une halle aux sport, des arènes (entièrement rénovées en 2018), un city sport et un skate park.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Salle multisports à requalifier</i></p> 

La halle aux sports, qui a 25 ans, nécessite des travaux de rénovation. Le city stade devient vétuste et doit être déplacé afin de permettre la réalisation du projet d'extension de l'école maternelle et la création d'une cuisine municipale. Les terrains de Tennis connaissent un grand succès et engagent la commune dans une réflexion quant à la création d'un nouvel espace dédié au Tennis, à moyen ou long terme.

> La halle de sport « Pierre de Coubertin », située rue avenue Gustave Courbet, à proximité du cœur ancien, des sites scolaires et des nouveaux quartiers résidentiels constitue un équipement majeur de la ville, d'intérêt territorial, et assure un rôle essentiel dans sa fonction de vivre ensemble et de lien social.

Elle est très utilisée par les nombreuses associations de la ville (basket, handball, badminton, boxe, volley, gymnastique, pilate, yoga, Qi Gong, danse contemporaine, danse africaine, modern jazz...), et certaines des villages alentours, ainsi que par les deux sites scolaires, tant dans le cadre des activités pédagogiques que dans les temps périscolaires (soit plus de 500 élèves), avec un taux d'occupation de plus de 95 %.

Elle comprend un plateau sportif, une salle de danse, 4 vestiaires, un espace arbitres, ainsi que des réserves et un espace logistique. Elle constitue également un équipement pour les événements nécessitant une grande capacité d'accueil (tournoi de judo, spectacle de théâtre pour les scolaires, fête du sport, téléthon...). Elle accueille également depuis 2 ans, les rencontres régionales, nationales et internationales de handirugby.

Elle a fait l'objet de travaux de maintenance de la charpente métallique en 2021 et d'une réfection totale de sa chaufferie, avec le remplacement de la chaufferie gaz par une chaufferie biomasse automatisée en 2022, suite à une étude d'opportunité menée avec Hérault Énergie et avec le soutien de l'ADEME et de la Région Occitanie (14 679€ - CP 03/06/2022).

Construite en 1997 et très utilisée, elle nécessite des travaux de maintenance :

- le changement du sol de tout le plateau sportif,
- une rénovation des parties communes (sanitaires, vestiaires, cuisine...),
- une reprise de toutes les peintures intérieures.

> Le city stade : La commune de Lunel-Viel envisage notamment de créer un nouveau city stade, équipement majeur d'intérêt local en accès libre pour la jeunesse lunelvielloise. Plusieurs sites sont envisageables à proximité du centre-ville et des écoles.

Le projet intégré est pensé pour que les jeunes puissent, autour du sport, partager, se dépasser, tout en se structurant progressivement. La structure sera polyvalente et accessible pour tous : un terrain multisports en accès libre pour une vraie mixité ; sociale, garçons, filles, petits, grands, valides et personnes à mobilité réduite... Ce concept de loisirs a une vocation socio-sportive. La réalisation de l'équipement s'accompagnera de plusieurs mesures d'accompagnement envers les utilisateurs en incluant la participation des jeunes, des élus locaux, des

La halle de sports accueille de nombreuses activités sportives (dont un tournoi international de handirugby)



City stade vieillissant à déposer



partenaires (animateurs, associations), et des habitants de la commune. Il sera également envisagé d'organiser annuellement des rencontres multisports entre plusieurs communes équipées ou non d'un terrain multisports pour communiquer sur les thèmes tels que la jeunesse, la solidarité, le respect et l'esprit sportif. Et ainsi valoriser les jeunes.

Le projet envisagé prévoit l'installation d'un terrain multisports en Aluminium et Bois sur une plateforme perméable et drainante en fonction du site d'installation et les matériaux seront choisis et retenus pour garantir une bonne intégration paysagère. La structure sera majoritairement en bois pour être plus résistante face à l'inondation. Les poteaux seront en aluminium pour soutenir l'ensemble, le tout fixé dans le sol. Des filets réglables seront éventuellement installés. Concernant le choix du sol amortissant : il sera nécessaire de proposer un matériau naturel et perméable en fonction de son implantation en zone humide pour cette structure.

L'équipement multisports sera sécurisé et offrira de multiples possibilités. Le sol sportif sera adapté pour la pratique de nombreux sports. La structure offrira des possibilités de jeux de balle de plusieurs sortes (telles que du basket, du foot etc.) et a le sérieux avantage d'être en accès libre, ouvert à tout public. La pratique du sport collectif a, d'autant plus, l'avantage de favoriser le lien social. La structure est, en effet, un lieu de rencontre et d'échange pour la jeunesse. Ce city-stade sera implanté sur une surface d'au moins 150 m². Elle sera relativement éloignée des habitations afin de limiter la pollution sonore (CBN, 2011). Cet équipement sera une bonne complémentarité avec le parcours de santé existant. Cette installation est destinée plus particulièrement aux sportifs (occasionnels ou réguliers) de la ville. Celui-ci permettrait aux habitants de se dépenser après leur journée de travail, leur journée de cours ou pour se distraire.

- Particularités de la structure : le city-stade est en libre-service, gratuit et ouvert à tous. En plus de la structure basique, une piste de course périphérique pourra être proposée. Cela permettra de multiplier les zones de jeux ainsi que les activités. Les jeunes peuvent y faire de l'athlétisme, du roller ou encore du vélo. Le terrain multisports devra de plus répondre à la norme NF-EN 15312 (équipements sportifs en accès libre) (CNB 2011).

> Les terrains de Tennis :

La commune de Lunel Viel dispose d'un club de tennis comptant 4 terrains en dur. Situé à proximité des stades de foot, en cœur en zone urbaine, la genèse du club fait qu'aujourd'hui il enclave une maison d'habitation et se voit très segmenté : les cours sont isolés de part et d'autre de la maison et le club house n'a pas de visibilité sur les cours, ni les cours sur le club house. Ce désagrément, ajouté à l'impossibilité de les étendre invite la commune à s'interroger sur la faisabilité d'un déménagement dans une autre zone de la ville.

Ce projet pourrait requalifier le club et l'offre sportive et permettre une extension, notamment la possibilité de proposer un cours souple de type stabilisé ou terre battue et réserver l'emplacement actuel à sa fonction résidentielle. Leur situation géographique est particulièrement intéressante à ce titre dans le développement de la ville de demain, en terme de densification possible, d'articulation de la mobilité douce

inter-quartier et notamment avec la connexion des quartiers Sud, qu'elle pourrait permettre, de réfection de la route de Valergues qui constitue un enjeu majeur en terme de mobilité et de sécurité (shunt de la RN 113).

Ce projet aurait pour finalité d'étudier cette faisabilité et d'élire le site qui pourrait accueillir les nouveaux terrains.

Objectifs visés :

- Améliorer les conditions d'accueil du public
- Améliorer l'offre en équipement de la commune auprès des administrés
- Renforcer l'attractivité du centre-ville
- Entretien le patrimoine bâti communal

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

2024/2025 volet étude implantation et dimensionnement et volet travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : bureaux d'études

Partenaires financiers : Etat, Région, Département, CCPL, CAF

Projet 2.4.2 : Réhabilitation de la friche de l'ancienne coopérative viticole : requalification de l'ancienne distillerie et harmonisation du quartier

Descriptif :

La commune de Lunel Viel est en pleine croissance démographique et souhaite accompagner cette mutation, non seulement par les équipements "obligatoires" mais aussi par des équipements sportifs et culturels afin de favoriser ces pratiques, jugées essentielles pour l'épanouissement individuel et le vivre ensemble collectif.

Sur le plan culturel, dans le cadre de son dispositif "d'aide à la pratique sportive et culturelle pour tous", qu'elle vise à déployer, la commune souhaite lui dédier un lieu.

Dans le cadre de la réhabilitation de la friche de l'ancienne coopérative viticole de Lunel-Viel dont une grande partie a été transformée en lieu de résidence, le devenir du bâtiment conservé de l'ancienne distillerie et de son parvis reste à définir.

En effet, la requalification de l'ancienne distillerie, aujourd'hui positionnée au centre d'un nouveau quartier résidentiel est nécessaire. Ce bâti est actuellement occupé par les services techniques, dont l'activité et les horaires conviennent mal à la nouvelle physionomie du quartier. En effet, le bâtiment le plus important des techniques se trouvent aujourd'hui enclavé entre 2 nouvelles résidences d'habitation.

La vocation de ce secteur résidentiel avec des commerces de proximité n'est pas compatible avec un hangar technique tant sur le plan de l'harmonie architecturale que sur le confort et le cadre de vie des nouveaux résidents.

À l'arrière de l'ancienne distillerie, le local actuel des services techniques de la ville, aujourd'hui inadapté à leurs besoins et à la nouvelle vocation résidentielle du quartier, sera reconverti en un centre culturel à gestion associative, sans frais de fonctionnement pour la ville, sous l'égide du pôle inclusion sociale, en collaboration avec les associations et en relation avec l'Espace de Vie Sociale "La Ruche".

Ce projet nécessite donc d'une part la création d'un nouvel espace technique et d'autre part la requalification de ce bâtiment en centre culturel, ainsi que des travaux d'aménagement visant à harmoniser ce nouveau quartier, très dense en logements. En effet, ce quartier a été créé pour répondre aux exigences en termes de logements sociaux et cristallise un nouveau visage urbain pour le village qu'il est important d'accompagner et d'apaiser.

La création d'un nouvel espace technique en périphérie urbaine a pour but de regrouper les fonctions techniques et opérationnelles de la commune, et de réorganiser les espaces de vie de manière cohérente. Les locaux libérés et les extérieurs résiduels de cette friche seraient réaffectés en espace culturel en incluant une requalification des abords pour relier avec le centre-ville et en offrant des fonctions adaptées au logement et développement de l'activité commerciale du quartier.

Le projet consiste donc à une étude d'opportunité de réhabilitation de l'ensemble de la friche, en termes d'usage et sur le plan paysager.

Distillerie à requalifier



*Hangar actuel des services techniques à déplacer
Requalification du site*



Avec le déménagement des locaux techniques, la commune doit envisager le devenir du site existant qui aurait pour vocation de devenir un espace culturel de proximité (salle de quartier, café associatif, spectacles amateurs...).

Outre cet espace culturel, le déménagement des services techniques permettra une harmonisation de l'ensemble de la zone par une requalification des abords des résidences Georges Rouquier et Jardins de Dolores :

> Parvis de l'ancienne distillerie avec son platane majestueux et la façade emblématique de la distillerie à valeur patrimoniale.

> L'espace entre la distillerie et la résidence Georges Rouquier d'une part, et la résidence des Jardins de Dolores d'autre part, favorables à du cheminement et de la végétalisation (embellissement, rafraîchissement, intimité).

> Le terrain situé au Nord de la distillerie qui offrira une zone de respiration au quartier.

Ces aménagements amélioreront sensiblement la qualité de vie des habitants du quartier et permettront d'augmenter l'offre de stationnement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : T

- Achat terrain : 185 000 € ht
- Étude distillerie : à préciser
- Travaux services techniques : estimation 900 000 € ht
- Aménagement et requalification du site : à définir

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Achat terrain
- 2024/2025 : Etude d'opportunité sur le site
- 2026 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : architecte et bureaux d'études

Partenaires financiers : Etat (fonds verts), Région (partie aménagement et requalification du site- reconquête des friches), département, CCPL

Projet 2.4.3. : Création d'une maison de santé pluridisciplinaire et de logements inclusifs

Descriptif :

La commune souhaite inclure dans sa centralité une dimension santé et logements inclusifs pour personne en situation de handicap. Depuis plus d'un an, elle travaille assidûment sur un projet de maison de santé pluridisciplinaire en centre ville incluant une unité de 6 logements inclusifs.

Consciente des problématiques actuelles, la commune considère ce projet comme un enjeu majeur à l'équilibre de la santé du territoire, en regard du déficit de professionnels de santé et de la coordination du soin à l'échelle du territoire notamment pour les publics vulnérables.

En parallèle, le dispositif de logements inclusifs a pour objectif de permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder à une forme d'autonomie et d'être intégrées au cœur de la cité.

A ce jour, la commune a une opportunité à proximité du cœur de ville et des équipements publics et des cheminements doux. Elle dispose d'un partenaire pour le portage et travaille en lien étroit

avec les professionnels de santé du territoire. Une étude de faisabilité a été réalisée et un montage financier établi : la faisabilité est assujettie à l'éventualité de fouilles archéologiques. Si ce projet n'abouti pas sur ce site, la commune souhaite le reconduire sur une autre assiette foncière et éventuellement essaimé ce type de projet si nécessaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : L'Or aménagement

Coût estimatif : à préciser

Calendrier prévisionnel :

- 2022 à 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Homnia, l'Or aménagement, commune

Partenaires financiers : à préciser

**Projet 2.4.4. :
Création d'un réservoir AEP**

Descriptif :

Dans le but de préserver la ressource en eau et de répondre à l'exigence de la DUP, la commune doit augmenter sa capacité de stockage aujourd'hui pourvue par son château d'eau. En effet, la DUP relative à l'exploitation des forages des Horts, aboutie le 03.12.2018 et notifiée le 18.12.2018, prévoit l'obligation pour la commune de Lunel-Viel d'adapter la capacité de l'eau mise en distribution aux besoins en pointe et besoins futurs.

Cette exigence se base sur 6000 habitants « équivalents », ce qui revient à multiplier par 2,8 la capacité actuelle du réservoir (600m³ soit 600 x 2.8 = 1 680 m³ auxquels il faut ajouter 120m³ de réserve incendie soit 1 800m³ au total.)

Suite à une première approche consistant à doter l'actuel château d'eau d'une deuxième cuve périphérique, la commune a choisi de réaliser un réservoir unique, à proximité de la station de pompage.

Objectifs visés :

- Exigence de la DUP
- Préservation de la ressource en eau
- Sécurisation de la continuité du service de distribution
- Amélioration de l'efficacité énergétique (on ne monte plus l'eau dans le château d'eau
- Prévention du risque dans la conception du réservoir et sécurisation de la ressource en eau face aux épisodes de sécheresse et de canicule
- Exigence de la DUP directement liée à la gestion de la ressource dans le but de stocker une eau de qualité à l'abri des pollutions pour la consommation humaine
- Limite la consommation d'énergie et préserve l'alimentation des populations en cas de pollution de la nappe
- Protection de la nappe phréatique (exigence ARS, périmètre)
- Projet qui préserve et augmente l'autonomie de stockage de la ressource en eau potable de la ville

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune de Lunel Viel

Coût estimatif : € HT

Financier	Montant HT	Taux
Europe	137 000,00 €	10,00%
Etat	274 000,00 €	20,00%
Département de l'Hérault	411 000,00 €	30,00%
Commune	548 000,00 €	40,00%
Total	1 370 000,00 €	100,00%

Calendrier prévisionnel :

- Réservoir 1 : à définir
- Réservoir 2 : à définir

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Hérault ingénierie, ARS, DREAL

Partenaires financiers :

Europe

Etat

Agence de l'Eau

Département de l'Hérault

Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant – contrat 2 ^{ème} génération			Objectif territorial du PACTE VERT	
		2022	2023	2024		
AXE STRATÉGIQUE 1 : REDÉFINIR VALORISER RENATURER ET REDYNAMISER LE CŒUR DE VILLE EN S'APPUYANT SUR SON PATRIMOINE ET EN CONNECTANT LE CENTRE ANCIEN AU PARC DE L'ORANGERIE ET SON HÔTEL DE VILLE						
ACTION 1.2 : Modernisation et développement des équipements publics						
Projet 1.2.1	Rénovation Salle Polyvalente Antoine Roux					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Projet 1.2.2	Préservation et rénovation de l'Hôtel de ville : accessibilité et installation police municipale					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 1.3 : Valorisation du Parc de l'Orangerie et du Parc Caroline Ungher						
Projet 1.3.1	Etude sur le réaménagement, la valorisation et la préservation du patrimoine bâti et végétal des parcs Orangerie et Caroline Ungher					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
Projet 1.3.2	Mise en œuvre d'un schéma de renaturation communale : étude pour identifier les îlots (phase 1) et programmation de travaux (phase 2)					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
AXE STRATÉGIQUE 2 : RENFORCER ET ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA VILLE POUR RÉPONDRE AU SERVICE DE LA POPULATION CROISSANTE ET S'ENGAGER DANS UNE RÉSILIENCE DU TERRITOIRE						
ACTION 2.3 : Requalifier l'îlot Maternelle						
Projet 2.3.1	Création d'une cuisine municipale					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Projet 2.3.2	Désimperméabilisation de la cour d'école et ses abords					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
Projet 2.3.4	Sécurisation et aménagements (mobilités actives et désimperméabilisation) des abords et voirie de l'îlot école maternelle : parking et rues de					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants

	l'Égalité, des Thermes et Occitanie							
ACTION 2.4 : Adapter les équipements structurants de la ville								
Projet 2.4.1	Redimensionnement et requalification des équipements sportifs : Halle de Sport, City Stade et Tennis							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Projet 2.4.2	Réhabilitation de la friche de l'ancienne coopérative viticole : requalification de l'ancienne distillerie et harmonisation du quartier							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Projet 2.4.3	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire et de logements inclusifs							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants